



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONFÉRENCE

Quarante-deuxième session

Rome, 12-16 juillet 2021

Comptes vérifiés - FAO 2019

ÉTATS FINANCIERS de 2019

de

l'Organisation des Nations Unies

pour

l'alimentation et l'agriculture

TABLE DES MATIÈRES

<u>PARTIE A</u>		Page
	Rapport du vérificateur indépendant	1
	Certification des états financiers	4
	Déclaration du Directeur général	5
	Déclaration relative au contrôle interne	6
I	État de la situation financière au 31 décembre 2019	12
II	État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019	13
III	État des variations de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2019	14
IV	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2019	15
V	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2019	16
V	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2018	19
VA	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2019	20
	Notes relatives aux états financiers	21

PARTIE B

Rapport du Commissaire aux comptes

Le rapport du Commissaire aux comptes fait partie des documents de la Conférence et porte la cote C 2021/6 B.



République des Philippines
**COMMISSION DE VÉRIFICATION DES
COMPTES**
Commonwealth Avenue, Quezon, Philippines

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

À la Conférence de la FAO

Opinion

Nous avons examiné les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) présentés ci-après, qui comprennent l'État de la situation financière au 31 décembre 2019 ainsi que l'État des résultats financiers, l'État des variations de la situation nette, l'État des flux de trésorerie et l'État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, pour l'année terminée à cette date, ainsi que les notes y relatives qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Nous considérons que les états financiers donnent, pour tout élément de caractère significatif, une image fidèle de la situation financière de la FAO au 31 décembre 2019 ainsi que de ses résultats financiers, des variations de sa situation nette, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base fondant notre opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes internationales de vérification des comptes (ISA) publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Nos obligations au titre de ces normes sont décrites en détail à la section de notre rapport intitulée «Responsabilités du Commissaire aux comptes dans le cadre de la vérification des états financiers». Conformément aux exigences en matière d'éthique applicables à notre vérification des états financiers, nous n'avons aucun lien avec la FAO et nous nous sommes acquitté de nos autres obligations éthiques dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les données probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la Direction et des personnes chargées de la gouvernance en relation avec les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, la Direction doit évaluer la capacité de la FAO à poursuivre son activité, en fondant sa comptabilité sur le principe de continuité d'exploitation et en faisant état, le cas échéant, des problèmes qui menacent cette continuité, sauf si la Direction a l'intention ou n'a pas d'autre solution réaliste que de liquider la FAO ou de mettre un terme à son activité.

Il incombe aux personnes chargées de la gouvernance de surveiller le processus d'établissement des états financiers.

Responsabilités du Commissaire aux comptes dans le cadre de la vérification des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs – et de dresser un rapport de vérification des comptes exposant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'une vérification menée en conformité avec les normes ISA sera, à coup sûr, en mesure de détecter une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent être dues à une fraude ou à une erreur; elles sont jugées significatives si elles peuvent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que prennent des utilisateurs à partir de ces états financiers.

Dans le cadre d'une vérification menée en conformité avec les normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de notre mission. Nous devons également:

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs –, concevoir et exécuter des procédures de vérification répondant à ces risques et recueillir des données probantes suffisantes et appropriées pour nous permettre de formuler une opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative est plus élevé si celle-ci résulte d'une fraude que si elle résulte d'une erreur, car la fraude peut impliquer des actes de collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, des assertions inexactes ou le contournement du contrôle interne.
- Acquérir une compréhension du contrôle interne de la FAO du point de vue du commissaire aux comptes, l'objectif étant de définir des procédures de vérification adéquates et adaptées aux circonstances, et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle.
- Évaluer l'adéquation des méthodes comptables appliquées et le caractère plausible des estimations comptables et des communications connexes effectuées par la Direction.
- Conclure sur la pertinence de l'usage par la Direction du principe de continuité d'exploitation dans la comptabilité et, à partir des données probantes recueillies au cours de la vérification, déterminer l'existence éventuelle d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des circonstances, susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la FAO à poursuivre son exploitation. Si nous estimons qu'une telle incertitude significative existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport de vérification des comptes sur les informations y relatives figurant dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les données probantes obtenues au cours de la vérification et jusqu'à la date de notre rapport.
- Évaluer la présentation, la structure et la teneur d'ensemble des états financiers, y compris les informations fournies en complément, et déterminer si ces états donnent une image fidèle des transactions et événements sous-jacents.

Nous communiquons aux personnes chargées de la gouvernance différentes informations, notamment l'étendue et le calendrier prévus de la vérification des comptes, ainsi que tout résultat significatif de cette dernière, en particulier les déficiences importantes du contrôle interne identifiées au cours de notre mission.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier de la FAO.

Conformément à l'article 12.9 du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.



Michael G. Aguinaldo
Chairperson, Commission on Audit
Republic of the Philippines
External Auditor

Quezon City, Philippines
19 août 2020

ÉTATS FINANCIERS de 2019

CERTIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les montants indiqués dans les états reflètent fidèlement les transactions financières enregistrées durant la période considérée:

Approuvé:

Directeur général

19 août 2020

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

J'ai l'honneur, conformément à l'article 11 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de vous présenter ci-joint pour adoption par la Conférence les états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2019, préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financière de la FAO.

Aux termes de l'article 10.1 du Règlement financier, le Directeur général est responsable, auprès des organes directeurs, du contrôle interne de l'Organisation, lequel doit assurer une gestion financière efficace et économique et la protection des biens matériels de l'Organisation.

Le contrôle interne est exercé et les procédures de compte rendu menées de façon continue à tous les niveaux de l'organisation, conformément aux prescriptions de la Politique de la FAO en matière de responsabilités. Cette politique pose les bases du système de contrôle interne de la FAO.

Une Déclaration relative au contrôle interne a été jointe aux états financiers annuels. Elle a été rédigée sur la base d'un examen approfondi des contrôles internes, mené dans l'ensemble de l'organisation par les cadres supérieurs, en tenant compte des recommandations issues des mécanismes de surveillance interne et externe de la FAO.

L'Organisation s'engage toujours plus avant sur la voie de la transparence et du bon usage des fonds qui lui sont confiés, améliorant les processus de préservation des actifs, renforçant sa Politique en matière de responsabilité et appliquant des stratégies de placement diversifiées et prudentes.

DÉCLARATION RELATIVE AU CONTRÔLE INTERNE

Responsabilités

1. Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), conformément aux responsabilités qui lui sont confiées en vertu de l'Acte constitutif, du Règlement général et du Règlement financier de la FAO et par les organes directeurs de l'Organisation, est chargé de gérer un système rationnel de contrôle interne qui puisse soutenir la réalisation de la vision, des buts et des objectifs de la FAO et garantir le bon usage des fonds et des actifs.

Objet du système de contrôle interne

2. Le système de contrôle interne vise à réduire et gérer les risques, à défaut de les éliminer, et à accroître la probabilité que les politiques de la FAO soient appliquées et que l'Organisation atteigne ses buts et objectifs. Il ne peut donc offrir qu'une assurance raisonnable d'efficacité, et non une assurance absolue. Le système de contrôle interne repose sur un processus continu permettant de déterminer et de hiérarchiser les risques qui menacent la réalisation du mandat et des objectifs de l'Organisation, d'évaluer la probabilité que ces risques se concrétisent ainsi que les conséquences que cela pourrait avoir, et de gérer les risques ainsi déterminés de façon efficace et économique. Ce système a fonctionné à la FAO sur l'année 2019, du 1^{er} janvier au 31 décembre, et jusqu'à la date de signature du présent document.

3. Le système de contrôle interne couvre tous les aspects des activités de la FAO. Tous les cadres et membres du personnel de l'Organisation sont tenus d'appliquer les contrôles internes pour élaborer, mettre en œuvre, suivre et ajuster les stratégies, politiques, processus et plans, en vue d'en obtenir les avantages suivants:

- a) des **contrôles apportant une réponse efficace aux risques opérationnels et autres** auxquels le personnel fait face lorsqu'il s'efforce d'atteindre les objectifs de la FAO;
- b) le maintien et l'amélioration **de la fiabilité, de l'intégrité et de l'actualité des informations financières et opérationnelles**;
- c) un meilleur **respect des obligations légales, statutaires ou réglementaires, des normes éthiques de la FAO et des règles internes de l'Organisation**;
- d) **la réduction des pertes et du gaspillage des avoirs et des ressources**, que ces déperditions soient dues à une mauvaise orientation des efforts, **à des erreurs évitables, à une mauvaise gestion, à des abus ou à une fraude**;
- e) le maintien et le renforcement de la confiance des États Membres et des autres parties prenantes dans **l'efficacité et l'efficience des systèmes de gestion de la FAO**.

Risque et cadre de contrôle

4. L'application des contrôles internes de la FAO s'inscrit dans un cadre d'action complet qui reprend les cinq composantes du cadre COSO1 (environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication, et pilotage des activités). Le cadre de la FAO couvre tous les aspects des contrôles internes, y compris les responsabilités, la gestion du risque, les activités de contrôle, la prévention et la détection de la fraude, et l'éthique du comportement. La surveillance de haut niveau est assurée par le Directeur général et son équipe de direction de haut niveau conformément aux politiques de gouvernance de la gestion interne de la FAO. Le Bureau du contrôle interne, présidé au niveau du Directeur général adjoint, assure la coordination et la gouvernance interne des initiatives liées au contrôle, tandis que le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources gère les politiques de la FAO relatives aux responsabilités, à la gestion du risque et au Cadre de contrôle interne, et dirige le processus d'établissement des rapports de contrôle interne.

¹ Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway.

5. L'élaboration des procédures et des outils destinés aux processus-métiers dans lesquels le contrôle est essentiel est confiée à des *bureaux administratifs*, également chargés de faciliter le suivi et l'établissement de rapports opérationnels.

6. Le respect du Cadre de contrôle interne relève des *responsables hiérarchiques* des bureaux du Siège et des bureaux décentralisés, le principe de base étant toutefois que l'on attend de tous les membres du personnel de la FAO, des consultants, des signataires d'un accord de services personnels, des sous-traitants et des partenaires qu'ils portent les problèmes de contrôle à l'attention de l'Organisation, par l'intermédiaire de leur supérieur hiérarchique ou de tout autre canal en place, comme le Bureau de l'Inspecteur général.

7. La FAO s'attache à gérer les risques de manière efficace et responsable, en veillant à ce que les risques réels soient reconnus, évalués et maîtrisés/atténués et à ce qu'il en soit rendu compte, afin de renforcer la capacité de l'Organisation à atteindre ses objectifs et à procurer aux parties prenantes les avantages escomptés. La gestion du risque doit être intégrée dans les pratiques et procédures existantes de façon à devenir l'un des traits de la culture de l'Organisation.

Examen de l'efficacité

8. En ma qualité de Directeur général, j'examine l'efficacité du système de contrôle interne. Cet examen repose sur les sources d'information suivantes:

- a) les lettres de déclaration des directeurs généraux adjoints, des sous-directeurs généraux et du Directeur de Cabinet, dans lesquelles ceux-ci donnent l'assurance que, dans toutes les unités placées sous leur responsabilité, les systèmes de gestion et de contrôle de la FAO sont utilisés avec méthode et efficacité;
- b) l'analyse des questionnaires sur les contrôles internes remplis par les bureaux et les divisions dans l'ensemble de l'Organisation, et les plans d'amélioration des contrôles qui en découlent;
- c) les conclusions et recommandations issues des rapports annuels de l'Inspecteur général, du Comité de vérification de la FAO, du Fonctionnaire chargé des questions d'éthique, du Médiateur et du Bureau de l'évaluation;
- d) les avis, conclusions et recommandations formulés par le Commissaire aux comptes dans son rapport détaillé, les notes de gestion et autres rapports;
- e) d'autres éléments portés à ma connaissance durant l'année, comme les données issues des systèmes du suivi de l'Organisation (tableau de bord de suivi opérationnel, par exemple).

9. La FAO profite également des activités de son Inspecteur général, de son Comité de vérification, de son Commissaire aux comptes, de son Bureau de l'évaluation, du Corps commun d'inspection du système de Nations Unies ainsi que des travaux de ses organes directeurs qui assurent la surveillance et appuient la mise en œuvre du Cadre de contrôle interne.

10. La FAO est déterminée à développer et renforcer en continu la gestion du risque et le contrôle interne et fait rapport, dans ce qui suit, sur les mesures prises et les améliorations prévues dans quatre domaines essentiels.

Gestion des risques de l'organisation et gestion des risques de fraude

Mesures prises en 2019

11. Les bases de la gestion des risques à la FAO ont été posées il y a de nombreuses années avec la politique de l'Organisation sur la gestion du risque, et les considérations en la matière sont maintenant incluses dans les processus de planification et de travail tels que le cycle des projets extrabudgétaires et les cadres de programmation par pays. Le journal des risques de l'Organisation, qui expose les principaux risques institutionnels et l'approche adoptée par l'Organisation pour atténuer la probabilité qu'ils se concrétisent ou les effets qu'ils pourraient avoir, a été créé en 2016. La FAO a cependant reconnu que des mesures supplémentaires s'imposaient pour renforcer les pratiques de gestion du risque en son sein. Une stratégie progressive de mise en place d'une gestion plus institutionnalisée des risques et des rapports associés a été approuvée, compte tenu de la nécessité de renforcer les capacités pour assurer la viabilité des procédures. Ce processus a commencé en 2018 avec des initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités au niveau régional et dans les secteurs du Siège, qui ont

conduit à la préparation des journaux des risques des bureaux régionaux ainsi que des bureaux des directeurs généraux adjoints et du Département du développement économique et social (ES). En 2019, d'autres mesures ont été prises en vue de la pleine mise en œuvre de la gestion des risques de l'Organisation à tous les niveaux:

- a) mise à niveau du journal des risques de l'Organisation de façon à intégrer les risques détectés lors de l'établissement des journaux régionaux et sectoriels et à s'assurer que toute modification de la constellation de risques est bien prise en compte;
- b) sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion des risques et renforcement des capacités dans ce domaine pour les bureaux de pays et les départements et divisions du Siège;
- c) élaboration de documents d'orientation et d'un outil pour l'établissement des journaux des risques, le suivi des risques mis en évidence, l'établissement de rapports à leur sujet et les mesures d'atténuation y afférentes;
- d) mise en œuvre du processus d'établissement des journaux des risques pour tous les bureaux de la FAO, y compris les fonctions du Siège et les bureaux décentralisés. Ce processus inclut la détection des risques, leur atténuation, le suivi et l'établissement des rapports.

12. Le risque de fraude est un élément important de la gestion du risque à l'échelle de la FAO. L'Organisation dispose d'un cadre d'action «tolérance zéro» bien en place, étayé par l'évaluation des vulnérabilités au risque de fraude et des éléments d'orientation pour la prévention et la détection de la fraude élaborés en 2018. En 2019, les mesures suivantes ont été prises:

- a) lancement d'un outil en ligne dédié à l'élaboration des plans de prévention de la fraude et achèvement des premiers plans pour les bureaux de la FAO dans le monde entier;
- b) poursuite de la sensibilisation et du renforcement des capacités (notamment au moyen de formations en ligne) sur les mesures de la FAO visant à prévenir, à repérer et à signaler les cas de fraude.

Mesures prévues en 2020

13. L'amélioration de la gestion des risques de l'Organisation et de la gestion des risques de fraude est un processus continu qui se poursuivra dans les années à venir. En 2020, on prévoit les mesures suivantes:

- a) achèvement des journaux des risques pour les bureaux de la FAO partout dans le monde et mise en place d'un processus régulier de suivi et de mise à jour, intégré dans les cycles de planification et d'établissement de rapports existants;
- b) mise en place de rapports réguliers de la direction sur les risques et les activités de gestion du risque;
- c) organisation de consultations structurées sur le degré de gestion du risque de l'Organisation et l'appétence pour le risque;
- d) création de capacités spécialisées en gestion du risque de fraude au sein du réseau de coordonnateurs pour le risque de fraude au Siège et dans les bureaux décentralisés.

Compétences et capacités

Mesures prises en 2019

14. Les compétences et les capacités du personnel dans les fonctions programmatiques, opérationnelles et administratives de base sur tous les sites sont essentielles pour le système de contrôle interne et l'efficacité de la mise en œuvre du programme de la FAO. En 2019, plusieurs initiatives ont été prises à cet égard:

- a) des missions d'appui pour apporter une formation et un soutien *ad hoc* aux bureaux de pays, directement par du personnel spécialisé des processus-métiers concernés du Siège ou par des fonctionnaires détachés;

- b) un premier recensement des besoins de formation prioritaires dans l'ensemble de l'Organisation, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi des projets, les finances, les achats et les voyages;
- c) le lancement de formations et d'ateliers en ligne spécialisés sur les achats, la gestion de trésorerie, les voyages et la gestion des risques financiers.

Mesures prévues en 2020

15. Le renforcement des capacités, des connaissances et des compétences dans les principales fonctions de contrôle est un effort continu, du fait de l'évolution du programme d'action de la FAO et de la réforme des Nations Unies. Parmi les mesures prévues pour 2020, on citera:

- a) la poursuite de la formation des fonctionnaires dans les domaines clés du contrôle interne et la définition des mécanismes de conformité convenus et de la certification, le cas échéant;
- b) le renforcement de la capacité des unités responsables de diriger la conception et la mise en œuvre des contenus de formation et des fonctions de conseil;
- c) le renforcement de l'actuel système de services d'appui technique aux projets et l'amélioration des processus d'approbation technique pour les achats;
- d) la définition d'une nouvelle vision des ressources humaines, d'une nouvelle stratégie de l'Organisation concernant les ressources humaines et d'un nouveau plan d'action pour favoriser la flexibilité en réponse à l'évolution des besoins des services.

Systèmes, politiques, procédures et outils

Mesures prises en 2019

16. Le bon fonctionnement des systèmes et la rationalisation des processus de gestion des activités de base sont essentiels au maintien des contrôles internes et à la réalisation des objectifs de l'Organisation. En 2019, les principales initiatives prises dans ce domaine ont été les suivantes:

- a) la planification intégrée au moyen du progiciel de gestion intégré et le renforcement des processus d'examen dans le cadre d'initiatives d'amélioration des systèmes, afin de garantir le respect de la feuille de route du progiciel et des besoins prioritaires de l'Organisation;
- b) le lancement de l'initiative PROMYS (système de gestion du cycle de vie des projets) dans le but d'apporter des solutions rationalisées pour la gestion des projets de la FAO, y compris des politiques et procédures actualisées et des outils informatiques modernes;
- c) l'achèvement de la révision des politiques d'achat et des lignes directrices y afférentes, en vue de rationaliser les processus et d'accroître la délégation de pouvoirs;
- d) l'établissement de la version finale et le déploiement de la première d'une série de politiques sur la résilience de l'Organisation portant sur la gestion de la continuité des opérations et le déploiement des plans correspondants au Siège et dans les bureaux décentralisés;
- e) la revue générale du manuel administratif de la FAO pour mettre en évidence les directives obsolètes et les domaines qui nécessitent une mise à jour et pour lancer la mise à jour de plusieurs politiques et procédures importantes;
- f) la révision des politiques de diligence nécessaire pour la collaboration avec les acteurs non étatiques, dans le but de rationaliser et d'améliorer la gestion des risques.

Mesures prévues en 2020

17. Des initiatives complémentaires seront lancées en 2020 pour renforcer la cohérence entre les exigences fonctionnelles, les processus et les outils d'aide:

- a) l'accélération de la rationalisation des processus administratifs et opérationnels clés, en tenant compte des pratiques optimales;
- b) l'élaboration de nouveaux systèmes et outils intégrés pour soutenir la planification, le suivi ou l'examen de conformité et l'établissement de rapports pour les processus programmatiques,

opérationnels et administratifs, tant pour les responsables des processus ou des politiques que pour les fonctions de direction;

- c) la poursuite des efforts pour améliorer et rationaliser les processus et les outils pour un cycle de projet plus efficace, y compris le renforcement du processus de diligence nécessaire et la poursuite du projet PROMYS;
- d) l'achèvement des autres politiques sur la résilience de l'Organisation.

Rôles, responsabilités et obligation redditionnelle s'agissant de la surveillance de la gestion

Mesures prises en 2019

18. Si l'on veut obtenir un environnement de contrôle interne fiable, il est essentiel de définir clairement les rôles des cadres et des autres membres du personnel dans tous les processus et de les sensibiliser à la responsabilité qui leur incombe s'agissant de mettre en œuvre des contrôles internes solides. En 2019, l'Organisation a pris plusieurs initiatives à ce sujet:

- a) l'analyse des structures des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO a été achevée. La question sera examinée aux conférences régionales en 2020;
- b) le lancement de l'examen de la séparation des fonctions dans les processus administratifs, avec la définition de privilèges appropriés dans les systèmes de planification des ressources à l'échelle de l'Organisation pour les différents rôles. Ce projet devrait être achevé d'ici octobre 2020;
- c) plusieurs outils de surveillance nouveaux ou améliorés ont été mis à la disposition des supérieurs hiérarchiques et des responsables des processus-métiers.

Mesures prévues en 2020

19. Bon nombre des actions prévues recensées dans les sections qui précèdent contribueront également beaucoup à la sensibilisation et au respect de l'obligation redditionnelle dans toute l'Organisation. En outre, les actions suivantes sont prévues:

- a) l'examen des services administratifs et opérationnels centraux, en recentrant leur rôle sur l'élaboration de stratégies, de processus et d'outils qui répondent aux besoins de l'Organisation, la fourniture de conseils bien étayés et le renforcement de la capacité de contrôle de la conformité et d'établissement de rapports;
- b) l'alignement progressif des rôles, des responsabilités, de la délégation de pouvoirs et des mécanismes de responsabilité en fonction des résultats de l'examen des services administratifs et opérationnels centraux;
- c) la mise à niveau de la surveillance, des processus et des outils de la FAO dans les domaines à risque tels que la gestion des données, la protection des données et de la vie privée et la gestion des documents;
- d) la poursuite de la mise en œuvre des plans d'action sur la prévention du harcèlement sexuel et sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels.

Conclusion

20. Un contrôle interne efficace, aussi bien conçu qu'il soit, possède des limites intrinsèques. En outre, l'efficacité du contrôle interne peut varier dans le temps. Je suis déterminé à remédier à toute insuffisance de ces contrôles constatée durant l'année qui aurait été portée à mon attention.

21. Compte tenu de ce qui précède, je conclus que, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, la FAO a appliqué des dispositifs de contrôle interne satisfaisants durant l'année terminée le 31 décembre 2019.

Le Directeur général

Date:

I – ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
AU 31 DÉCEMBRE 2019			
<i>(En milliers d'USD)</i>	Note	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	997 900	961 939
Placements et instruments financiers dérivés	4	593 765	452 743
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	5	230 266	233 404
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	6	5 303	4 112
Paiements anticipés et autres actifs courants	7	64 628	50 945
Stocks	8	14 452	12 706
		1 906 314	1 715 849
Actifs non courants			
Placements	4	552 042	480 370
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	5	1 720	2 087
Paiements anticipés et autres actifs non courants	7	478	418
Immobilisations corporelles	9	33 584	33 690
Immobilisations incorporelles	10	7 030	5 603
		594 854	522 168
Total de l'actif		2 501 168	2 238 017
Passif			
Passifs courants			
Dettes	11	34 473	26 119
Charges à payer	11	180 256	144 671
Contributions reçues d'avance	12	333 133	298 277
Passifs liés aux avantages du personnel	13	16 647	18 415
Provisions	16	296	809
Autres passifs courants	17	3 635	414
		568 440	488 705
Passifs non courants			
Passifs liés aux avantages du personnel	13	1 481 663	1 364 500
Autres passifs non courants	17	37 810	41 718
		1 519 473	1 406 218
Total du passif		2 087 913	1 894 923
Actif net		413 255	343 094
Situation nette			
Excédent/ (Déficit) cumulé		367 957	295 921
Réserves	18	45 298	47 173
Total de la situation nette		413 255	343 094

II – ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS			
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2019			
<i>(En milliers d'USD)</i>	Note	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Produits			
Produits des opérations sans contrepartie directe			
Contributions des États Membres mises en recouvrement au titre du Programme ordinaire	19	488 803	498 831
Contributions volontaires	19	1 094 453	1 049 735
Autres produits sans contrepartie directe	19	69 006	70 760
		1 652 263	1 619 326
Produits des opérations avec contrepartie directe			
Produits avec contrepartie directe	19	8 641	9 390
		8 641	9 390
Total des produits		1 660 904	1 628 716
Charges			
Avantages et autres dépenses de personnel	20	397 687	406 077
Consultants	20	272 628	255 041
Voyages	20	115 800	102 723
Dotation aux amortissements et aux provisions	20	10 678	11 061
Dépenses de formation	20	45 123	40 049
Services contractuels	20	346 111	366 580
Dons et autres transferts versés	20	50 843	24 181
Fournitures et consommables utilisés	20	222 940	177 630
Autres charges	20	41 049	47 657
Total des charges		1 502 859	1 430 999
Charges et produits non opérationnels			
Revenus des placements	21	25 510	35 202
Gains/(Pertes) de change	21	(3 124)	(7 297)
Produits financiers/(Charges financières)	21	(59 252)	(51 794)
Total des (charges) et produits non opérationnels		(36 866)	(23 889)
Excédent		121 179	173 828

III – ÉTAT DES VARIATIONS DE LA SITUATION NETTE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2019						
<i>(En milliers d'USD)</i>						
	Note	Excédent/ (Déficit) cumulé	Compte de réserve spécial	Réserve relative aux gains et (pertes) actuariels	Gains/(Pertes) latent(e)s cumulé(e)s sur les placements disponibles à la vente	Total de la situation nette/(du déficit)
Solde de clôture au 31 déc. 2018		295 921	17 559	36 847	(7 233)	343 094
Ajustement aux bénéfices non distribués	18	(49 143)				(49 143)
Gains/(Pertes) actuariel(le)s	18	-	-	(70 046)	-	(70 046)
Gains/(Pertes) latent(e)s	18	-	-	-	68 171	68 171
Produit net pris en compte directement dans la situation nette		(49 143)	-	(70 046)	68 171	(51 018)
Excédent de la période		121 179	-	-	-	121 179
Solde de clôture au 31 déc. 2019		367 957	17 559	(33 199)	60 938	413 255
Solde de clôture au 31 déc. 2017 (après retraitement)		122 093	17 559	(167 666)	51 100	23 086
Gains/(Pertes) actuariel(le)s	18	-	-	204 513	-	204 513
Gains/(Pertes) latent(e)s	18	-	-	-	(58 333)	(58 333)
Produit net pris en compte directement dans la situation nette		-	-	204 513	(58 333)	146 180
Excédent de la période		173 828	-	-	-	173 828
Solde de clôture au 31 déc. 2018		295 921	17 559	36 847	(7 233)	343 094

IV – ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2019			
<i>(En milliers d'USD)</i>	Notes	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
Excédent/(Déficit) net de l'année		121 179	173 828
Ajustements nécessaires pour rapprocher l'excédent/(le déficit) net de l'année des flux de trésorerie provenant du fonctionnement:			
Contributions des fonds fiduciaires	18	(4 859)	-
Dépenses des fonds fiduciaires sur années antérieures	18	(46 945)	-
Fournitures et consommables utilisés	18	2 661	-
Amortissements	20	10 678	11 061
Provision pour créances douteuses	20	5 560	803
Provision pour éventualités diverses	20	285	137
Dépenses d'appui aux projets internes		(43)	220
(Gains)/Pertes sur la cession ou la sortie d'immobilisations		288	984
(Gains)/Pertes sur les placements détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés	21	(32 795)	(19 768)
(Gains)/Pertes sur les placements disponibles à la vente	21	7 285	(15 434)
Variation des actifs et des passifs:			
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe		3 505	51 764
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe		(1 191)	3 052
Stocks		(1 746)	(4 806)
Autres actifs courants et non courants		(13 432)	(9 295)
Dettes et charges à payer		43 939	(3 273)
Obligations relatives au personnel		45 350	42 378
Avances		34 856	(15 695)
Autres passifs courants et non courants		(687)	(3 678)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement		173 888	212 278
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Achats nets d'immobilisations corporelles		(10 570)	(13 708)
Achats d'immobilisations incorporelles		(1 645)	(358)
Achats/Ventes net(te)s de placements détenus à des fins de transaction et d'instruments dérivés		(117 684)	68 665
Achats/Ventes net(te)s de placements disponibles à la vente		(8 028)	4 433
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		(137 927)	59 032
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		35 961	271 310
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		961 939	690 629
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		997 900	961 939

Veillez noter que les activités de financement n'ont donné lieu à aucun flux de trésorerie durant l'année.

V – ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS EFFECTIFS (a)
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2019

<i>(En milliers d'USD)</i>											
Chapitre	Budget approuvé b)	Sommes reportées c)	Transferts d)	Sommes à reporter e)	Budget révisé	Autres produits effectifs f)	Charges effectives g)	Variation de change h)	Charges nettes au taux budgétaire i)	Écart entre budget révisé et charges nettes au taux budgétaire j)	
1	Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	41 226	-	8 800	-	50 026	(9 203)	61 646	1 488	53 931	(3 905)
2	Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables	98 558	-	1 000	-	99 559	(19 819)	126 005	3 464	109 650	(10 091)
3	Réduire la pauvreté rurale	33 263	-	3 750	-	37 013	(4 571)	42 583	1 125	39 137	(2 124)
4	Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	52 939	-	4 450	-	57 389	(12 326)	72 924	2 026	62 624	(5 235)
5	Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	27 175	-	2 450	-	29 625	(10 493)	43 032	1 119	33 658	(4 033)
6	Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance et nutrition)	34 326	2 789	(9 000)	-	28 115	(797)	33 032	1 119	33 354	(5 239)
7	Programme de coopération technique	70 394	86 033	-	(85 931)	70 496	(6)	69 646	856	70 496	-
8	Activités de diffusion	39 315	-	(1 450)	-	37 865	(5 057)	43 180	1 473	39 596	(1 731)
9	Technologies de l'information	18 122	-	(4 500)	-	13 622	(5 146)	23 770	658	19 282	(5 660)
10	Gouvernance, surveillance et direction de la FAO	35 275	-	(3 700)	-	31 574	(5 805)	41 437	1 491	37 123	(5 549)
11	Administration efficiente et efficace	32 267	-	(1 800)	-	30 467	(22 736)	52 871	2 481	32 616	(2 149)
12	Imprévus	300	-	-	-	300	-	-	-	-	300
13	Dépenses d'équipement	8 446	-	-	(4 459)	3 987	-	3 935	52	3 987	-
14	Dépenses de sécurité	11 210	-	-	(3 477)	7 734	(5 243)	12 627	350	7 734	-
	Sous-total	502 818	88 822	-	(93 867)	497 772	(101 202)	626 688	17 702	543 188	(45 416)
	Transfert au Fonds de péréquation des impôts	43 725	-	(43 725)	-	-	-	-	-	-	-
	Recettes constatées d'avance du PCT (chapitre 15)	86 033	(86 033)	-	85 931	85 931	-	-	-	-	85 931
	Recettes constatées d'avance du Fonds spécial pour les activités de financement du développement	2 789	(2 789)	-	-	-	-	-	-	-	-
	Compte des dépenses d'équipement	43 981	-	-	4 459	48 440	-	-	-	-	48 440
	Compte des dépenses de sécurité	21 438	-	-	3 477	24 915	-	-	-	-	24 915
	Total	700 783	-	(43 725)	-	657 058	(101 202)	626 688	17 702	543 188	113 870

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Charges effectives indiquées dans l'État V	626 688	540 136
Différences de conventions comptables		
Dépenses en nature/sous forme de services	45 997	46 130
Comptabilité d'exercice	(43 492)	39 272
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	2 056	(2 110)
Consolidation	(864)	(863)
Total des différences de conventions comptables	3 697	82 429
Différences de présentation		
Dotation aux provisions	5 560	803
Ventilation de la variation de dépenses de personnel et des comptes communs (pool)	(933)	(846)
Classement des postes de produits/charges	35 956	30 871
Total des différences de présentation	40 583	30 828
Différences relatives aux entités		
Dépenses au titre des autres fonds, hors PCT	(700)	(17 991)
Dépenses au titre des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD	869 457	819 486
Total des différences relatives aux entités	868 757	801 495
Charges, et charges et produits non opérationnels indiqués dans l'État des résultats financiers	1 539 724	1 454 888
Dont: Total des charges	1 502 859	1 430 999
Charges et produits non opérationnels	36 866	23 889

Pour plus d'informations sur l'État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs, reportez-vous à la note 24.

Notes relatives à l'État V. État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs

- a) La convention comptable utilisée pour le budget est différente de celle retenue pour présenter les états financiers. L'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs est préparé conformément à la première, c'est-à-dire en comptabilité de caisse modifiée.
- b) Part annualisée (à 50 pour cent) de l'ouverture de crédits de 1 005,6 millions d'USD initialement approuvée par la Conférence dans sa résolution 12/2017; la ventilation budgétaire par chapitre tient compte des ajustements tels qu'approuvés par le Conseil (voir le document intitulé «Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2018-2019» [CL 158/3] et le Rapport du Conseil de la FAO, cent cinquante-huitième session [CL 158/REP], par. 7). Comme la Conférence, dans sa résolution 12/2017, et le Conseil l'autorisent, tout solde inutilisé des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017 peut être reporté pour financer, à titre exceptionnel, des programmes de l'Organisation, notamment le Fonds spécial pour les activités de financement du développement, conformément à la décision prise par la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et par le Conseil à leurs réunions de novembre et décembre 2017. En conséquence, le solde non dépensé d'un montant de 3,9 millions d'USD a été intégralement transféré au Fonds spécial pour les activités de financement du développement et reporté sur l'exercice suivant sous l'intitulé «Recettes constatées d'avance du Fonds spécial pour les activités de financement du développement» (C 2017/REP, par. 76, Résolution 12/2017 de la Conférence, par. 1, CL 158/REP, par. 10 a), CL 159/REP, par. 6 h) et C 2019/6A, État VA).

c) Un solde de 86,0 millions d'USD de crédits ouverts pour 2018 au titre du PCT a été reporté sur 2019. Une somme de 2,8 millions d'USD, sur les 3,9 millions de solde non dépensé reportés comme l'autorisaient la Conférence, dans sa résolution 12/2017, et le Conseil, a été affectée, par le truchement d'une dotation au Fonds spécial pour les activités de financement du développement, au préfinancement de l'assistance technique et de la programmation des investissements aux fins du financement du développement en 2019. Sur les 5,8 millions d'USD et les 0,02 million d'USD de solde non dépensé sur les crédits de 2018 au titre du compte des dépenses d'équipement (chapitre 13) et du compte des dépenses de sécurité (chapitre 14), rien n'a été mis à disposition pour être utilisé en 2019.

d) Le Fonds de péréquation des impôts a été créé le 1^{er} janvier 1972. Conformément à la pratique suivie depuis 1972-1973, le budget 2019 est présenté en chiffres bruts, en ce sens qu'un crédit au titre du barème des contributions du personnel est ajouté au budget opérationnel effectif total. Les contributions des États Membres qui n'imposent pas le traitement versé par la FAO à leurs ressortissants ne sont en rien modifiées: en effet, leur quote-part du crédit en question leur est remboursée, puisqu'elle est intégralement déduite de leurs contributions brutes. Les États Membres qui imposent les traitements de leurs ressortissants voient leur quote-part du crédit inscrit au titre du barème des contributions du personnel réduite du montant estimé nécessaire pour rembourser aux fonctionnaires intéressés l'impôt qu'ils versent.

e) Les crédits suivants ouverts en 2019 sont reportés sur l'année 2020 (au taux de change budgétaire): 85,9 millions d'USD au titre du PCT; 4,5 millions d'USD au titre du Compte des dépenses d'équipement; 3,5 millions d'USD au titre du Compte des dépenses de sécurité.

f) Les autres produits effectifs comprennent les éléments suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Contributions volontaires	71 755	78 775
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	61	55
Activités financées en commun	18 706	18 943
Autres produits divers nets	10 680	11 965
Total des autres produits effectifs	101 202	109 738

g) Désigne les montants imputés sur les crédits ouverts dans l'exercice biennal précédent au titre du budget du Programme ordinaire et du PCT (respectivement 557,0 millions d'USD et 69,6 millions d'USD pour 2019). L'Organisation présente le paiement des primes d'assurance maladie des retraités différemment selon qu'il s'agit d'informations financières ou d'informations budgétaires. Pour l'année 2019, un montant de 10,2 millions d'USD (11,5 millions en 2018) relatif aux primes d'assurance maladie des retraités figure dans les dépenses, mais vient en déduction de l'obligation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, aux fins d'information financière.

h) La variation de change correspond à l'ajustement du montant effectif des transactions effectuées en euros pour convertir celui-ci au taux de change budgétaire et non au taux opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de transaction.

i) Les charges nettes au taux budgétaire correspondent aux charges effectives nettes corrigées de la variation des taux de change.

j) Écart calculé entre le budget révisé et les charges nettes au taux budgétaire en 2019, à rapprocher de l'excédent de 49,0 millions d'USD constaté en 2018; le solde de 3,6 millions d'USD pour l'exercice biennal clôturé est reporté sur la première année de l'exercice biennal 2020-2021.

V – ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS EFFECTIFS a)
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2018

<i>(En milliers d'USD)</i>											
Chapitre	Budget approuvé b)	Sommes reportées c)	Transferts d)	Sommes à reporter e)	Budget révisé	Autres produits effectifs f)	Charges effectives g)	Variation de change h)	Charges nettes au taux budgétaire i)	Écart entre budget révisé et charges nettes au taux budgétaire j)	
1	Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	41 225	-	-	-	41 225	(9 377)	46 127	532	37 282	3 943
2	Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables	98 559	-	-	-	98 559	(19 117)	106 344	1 224	88 451	10 108
3	Réduire la pauvreté rurale	33 264	-	-	-	33 264	(4 745)	35 432	413	31 100	2 164
4	Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	52 940	-	-	-	52 940	(12 674)	59 663	695	47 684	5 256
5	Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	27 175	-	-	-	27 175	(9 650)	32 401	367	23 118	4 057
6	Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance et nutrition)	34 325	1 079	-	-	35 404	(884)	30 557	461	30 134	5 270
7	Programme de coopération technique	70 394	73 965	-	(86 032)	58 327	-	57 978	349	58 327	-
8	Activités de diffusion	39 315	-	-	-	39 315	(3 709)	40 732	553	37 576	1 739
9	Technologies de l'information	18 122	-	-	-	18 122	(7 581)	19 652	378	12 449	5 673
10	Gouvernance, surveillance et direction de la FAO	35 273	-	-	-	35 273	(10 984)	40 149	534	29 699	5 574
11	Administration efficiente et efficace	32 268	-	-	-	32 268	(26 156)	52 551	962	27 357	4 911
12	Imprévus	300	-	-	-	300	-	-	-	-	300
13	Dépenses d'équipement	8 446	-	-	(5 800)	2 646	-	2 613	33	2 646	-
14	Dépenses de sécurité	11 211	-	-	(15)	11 196	(4 861)	15 937	120	11 196	-
	Sous-total	502 817	75 044	-	(91 847)	486 014	(109 738)	540 136	6 621	437 019	48 994
	Transfert au Fonds de péréquation des impôts	43 725	-	(43 725)	-	-	-	-	-	-	-
	Recettes constatées d'avance du PCT (chapitre 15)	73 965	(73 965)	-	86 032	86 032	-	-	-	-	86 032
	Recettes constatées d'avance du Fonds spécial pour les activités de financement du développement	3 868	(1 079)	-	-	2 789	-	-	-	-	2 789
	Compte des dépenses d'équipement	38 181	-	-	5 800	43 981	-	-	-	-	43 981
	Compte des dépenses de sécurité	21 424	-	-	15	21 439	-	-	-	-	21 439
	Total	683 980	-	(43 725)	-	640 255	(109 738)	540 136	6 621	437 019	203 235

**VA – ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS EFFECTIFS (a)
POUR L'EXERCICE BIENNAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

<i>(En milliers d'USD)</i>										
Chapitre	Budget approuvé b)	Sommes reportées c)	Transferts d)	Sommes à reporter e)	Budget révisé	Autres produits effectifs f)	Charges effectives g)	Variation de change h)	Charges nettes au taux budgétaire i)	Écart entre budget révisé et charges nettes au taux budgétaire j)
1 Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	82 451	-	8 800	-	91 251	(18 580)	107 773	2 020	91 213	38
2 Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables	197 117	-	1 000	-	198 118	(38 936)	232 349	4 688	198 101	17
3 Réduire la pauvreté rurale	66 527	-	3 750	-	70 277	(9 316)	78 015	1 538	70 237	40
4 Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	105 879	-	4 450	-	110 329	(25 000)	132 587	2 721	110 308	21
5 Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	54 350	-	2 450	-	56 800	(20 143)	75 433	1 486	56 776	24
6 Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance et nutrition)	68 651	3 868	(9 000)	-	63 519	(1 681)	63 589	1 580	63 488	31
7 Programme de coopération technique	140 788	73 965	-	(85 930)	128 823	(6)	127 624	1 205	128 823	-
8 Activités de diffusion	78 630	-	(1 450)	-	77 180	(8 766)	83 912	2 026	77 172	8
9 Technologies de l'information	36 244	-	(4 500)	-	31 744	(12 727)	43 422	1 036	31 731	13
10 Gouvernance, surveillance et direction de la FAO	70 548	-	(3 700)	-	66 847	(16 789)	81 586	2 025	66 822	25
11 Administration efficiente et efficace	64 535	-	(1 800)	-	62 735	(48 892)	105 422	3 443	59 973	2 762
12 Imprévus	600	-	-	-	600	-	-	-	-	600
13 Dépenses d'équipement	16 892	-	-	(10 259)	6 633	-	6 548	85	6 633	-
14 Dépenses de sécurité	22 421	-	-	(3 492)	18 930	(10 104)	28 564	470	18 930	-
Sous-total	1 005 635	77 833	-	(99 681)	983 786	(210 940)	1 166 824	24 323	980 207	3 579
Transfert au Fonds de péréquation des impôts	87 450	-	(87 450)	-	-	-	-	-	-	-
Recettes constatées d'avance du PCT (chapitre 15)	73 965	(73 965)	-	85 930	85 930	-	-	-	-	85 930
Recettes constatées d'avance du Fonds spécial pour les activités de financement du développement	3 868	(3 868)	-	-	-	-	-	-	-	-
Compte des dépenses d'équipement	38 181	-	-	10 259	48 440	-	-	-	-	48 440
Compte des dépenses de sécurité	21 424	-	-	3 492	24 916	-	-	-	-	24 916
Total	1 230 523	-	(87 450)	-	1 143 072	(210 940)	1 166 824	24 323	980 207	162 865

Note 1. L'Organisation**Objectifs et activités**

1.1. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture («la FAO» ou «l'Organisation») a été créée en exécution de son Acte constitutif, adopté le 16 octobre 1945. Outre son siège à Rome, en Italie, la FAO possède, à travers le monde, des bureaux de représentation chargés d'incarner ses valeurs, de remplir sa mission et de porter sa vision. Elle a pour objet d'améliorer l'état nutritionnel et les conditions de vie; d'améliorer le rendement de la production et l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles; d'améliorer la condition des populations rurales; et, ainsi, de contribuer à l'expansion de l'économie mondiale et de libérer l'humanité de la faim.

Financement

1.2. Le Programme de travail de l'Organisation («le Programme ordinaire») est approuvé par la Conférence des États Membres. Les crédits budgétaires votés à ce titre sont financés par des contributions annuelles des États Membres et Membres associés, établies par la Conférence. Les crédits non utilisés à la clôture de l'exercice financier sont annulés, à l'exception de ceux votés pour le Programme de coopération technique (PCT), qui peuvent couvrir les dépenses effectuées durant l'exercice financier suivant celui au cours duquel lesdits fonds ont été votés, et de ceux ouverts au titre des dépenses d'équipement et de sécurité, qui sont virés respectivement au compte des dépenses d'équipement et au compte des dépenses de sécurité afin d'être utilisés lors d'exercices financiers ultérieurs.

1.3. Le Directeur général peut accepter des contributions volontaires à des fins spéciales, à condition que celles-ci soient compatibles avec les principes, les buts et les activités de l'Organisation, et des fonds fiduciaires et des fonds spéciaux peuvent être constitués pour les gérer. En outre, l'Organisation reçoit des fonds en vertu d'un arrangement interorganisations avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans le but de participer en tant qu'agent d'exécution à des projets de coopération technique du PNUD ou d'assumer la fonction d'agent de réalisation de projets financés par le PNUD et exécutés par d'autres agents. Une quote-part des contributions volontaires et des fonds reçus sert à rembourser certaines dépenses liées à la fourniture des services techniques, des services de gestion et des services administratifs (dépenses d'appui) qui font nécessairement partie des projets hors budget.

1.4. Les états d'information sectorielle par fonds donnent de plus amples détails sur la façon dont ces activités sont gérées et financées.

Note 2. Principales conventions comptables**Référentiel comptable**

2.1. Les états financiers présentés ici représentent le sixième jeu à avoir été établi selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice), conformément aux exigences des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et selon le principe du coût historique, à l'exception de certains placements et de certains passifs liés aux avantages du personnel, évalués à leur juste valeur. L'état des flux de trésorerie est établi suivant la méthode indirecte.

2.2. Les conventions comptables présentées ci-après ont été appliquées uniformément pour préparer et présenter ces états financiers.

Utilisation d'estimations

2.3. Les états financiers résultent aussi d'un certain nombre d'estimations raisonnables, fondées sur la nature des charges et sur des hypothèses formulées par la direction. Les estimations portent, sans s'y limiter, sur les éléments suivants: la juste valeur des biens donnés, les autres obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les montants relatifs au contentieux, le risque financier associé aux stocks et aux créances, les charges à payer, les actifs et passifs éventuels et le niveau de dépréciation des immobilisations.

Les changements apportés aux estimations sont comptabilisés dans la période dans laquelle le fait générateur a été connu.

Monnaie de fonctionnement:

2.4. Les états financiers sont établis en dollars des États-Unis (USD), monnaie fonctionnelle de l'Organisation.

Présentation

2.5. Les présents états financiers rendent compte des résultats de la FAO comme constituant une entité unique, composée des fonds suivants: a) Fonds général et fonds apparentés, b) Fonds fiduciaires et fonds du PNUD.

Opérations en devises

2.6. Les montants relatifs aux opérations réalisées dans une autre monnaie sont convertis en dollar des États-Unis (USD) au taux de change opérationnel de l'ONU (taux UNORE), lequel se rapproche du taux de change en vigueur à la date de l'opération. Le taux UNORE est fixé une fois par mois, puis révisé en milieu de mois en cas de fluctuation importante du taux de change de la devise considérée.

2.7. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devise sont convertis en USD au taux UNORE en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière. Les éléments non monétaires comptabilisés au coût historique sont convertis à l'aide du taux de change historique qui était en vigueur à la date de comptabilisation de l'élément, et les éléments non monétaires évalués à leur juste valeur, à l'aide du taux de change en vigueur à la date de réévaluation.

2.8. Les pertes et gains de change latents et réalisés qui résultent du paiement des opérations en devise et de la conversion au taux de fin d'année des éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devise sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

2.9. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les dépôts à vue et d'autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

2.10. Les découverts bancaires pour lesquels il n'existe aucun droit de compensation sont comptabilisés sous la rubrique «Autres passifs courants», dans l'État de la situation financière.

Placements

Classement

2.11. L'Organisation classe ses placements en deux catégories:

- i) les placements *détenus à des fins de transaction* sont acquis dans le but principal d'être cédés à court terme et sont présentés dans les actifs courants;
- ii) les placements *disponibles à la vente* sont des actifs qui ne sont pas considérés comme étant détenus à des fins de transaction ou que l'Organisation n'a pas la possibilité ni l'intention de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont affectés au financement des avantages postérieurs à l'emploi et présentés dans les actifs non courants.

Traitement comptable des placements

2.12. Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés à la date de transaction, qui est la date à laquelle l'Organisation conclut l'accord juridiquement contraignant scellant l'achat ou la vente du titre considéré. Initialement, les placements sont comptabilisés à leur juste valeur. La valeur comptable des placements détenus à des fins de transactions et des placements disponibles à la vente est ensuite ajustée périodiquement

pour refléter la valeur de marché courante. Les plus-values et moins-values découlant des variations de la valeur de marché des placements détenus à des fins de transaction sont comptabilisées directement dans l'État des résultats financiers de la période au cours de laquelle elles ont été constatées. Les variations de la valeur de marché des placements disponibles à la vente sont comptabilisées comme des gains ou pertes latent(e)s intégré(e)s sous la rubrique «Réserves» de l'État de la situation financière, à l'exception des gains et pertes de change latents sur les titres de créance, qui sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers de la période au cours de laquelle ils ont été constatés. Lorsque des placements disponibles à la vente sont ensuite vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de la valeur de marché précédemment constatés dans les gains et pertes latents et intégrés sous la rubrique «Réserves» est comptabilisé dans l'État des résultats financiers.

2.13. Les intérêts des placements à revenu fixe disponibles à la vente et les dividendes des titres disponibles à la vente sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers sur la période durant laquelle les intérêts ont été perçus ou le droit de percevoir le paiement du dividende a été établi, respectivement.

2.14. La juste valeur de tous les placements est fondée sur les cours des marchés financiers actifs.

Décomptabilisation

2.15. L'Organisation décomptabilise un placement (le sort de son bilan) lorsque:

- a) les droits aux flux de trésorerie attachés à ce placement ont expiré ou ont été abandonnés; ou
- b) l'Organisation a transféré ces droits ou a contracté l'obligation de reverser intégralement et sans délai lesdits flux à une tierce partie; et soit a) a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif considéré; soit b) n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif considéré, mais a transféré le contrôle de celui-ci.

Dépréciation des placements

2.16. À chaque date de clôture des comptes, l'Organisation apprécie s'il existe une indication objective de perte de valeur d'un placement ou d'un groupe de placements autre que ceux détenus à des fins de transaction. Un placement ou un groupe de placements est réputé être déprécié si, et seulement si, i) il existe une indication objective de perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale du placement (événement «générateur de perte») et ii) il est possible d'apprécier de façon fiable l'incidence que cet événement aura sur les flux de trésorerie futurs estimés attachés au placement ou au groupe de placements.

2.17. La valeur comptable de l'actif est réduite par le truchement d'un compte de correction de valeur et le montant de la perte est comptabilisé dans l'État des résultats financiers. Si, dans les années qui suivent, le montant de la perte de valeur ainsi estimée augmente ou diminue en raison d'un nouvel événement, la perte de valeur initialement constatée est ajustée en conséquence par le truchement du compte de correction de valeur. Si une perte à venir est recouvrée à une date ultérieure, le montant recouvré est enregistré au crédit du compte de charges financières entrant dans l'excédent ou le déficit.

2.18. Pour les actifs financiers disponibles à la vente, l'Organisation apprécie, à chaque date de clôture des comptes, s'il existe une indication objective de dépréciation d'un placement ou d'un groupe de placements. Pour ce type de placements, l'indication objective peut être une baisse notable et prolongée de la juste valeur du titre au-dessous de son coût historique. Le caractère «notable» de la baisse s'apprécie par rapport au coût initial du placement et son caractère «prolongé» par référence à la période durant laquelle la juste valeur est demeurée inférieure au coût initial. En cas de dépréciation avérée, la perte de valeur cumulée qui avait été constatée directement dans l'actif net/la situation nette – mesurée par la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement du capital et amortissement) et la juste valeur courante, diminuée de toute perte de valeur qui aurait pu être précédemment imputée sur l'excédent ou le déficit – est déduite des réserves de l'actif net et comptabilisée dans l'excédent ou le déficit.

Instruments financiers dérivés

2.19. Les instruments financiers dérivés présentent les trois caractéristiques suivantes:

- i) leur valeur suit la variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'instruments financiers, du cours de produits de base, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'autres variables;
- ii) l'investissement initial net requis est nul ou inférieur à celui que nécessiteraient d'autres types de contrats dont on pourrait attendre une réponse similaire aux variations des facteurs de marché;
- iii) ils sont réglés à une date future.

2.20. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Leur valeur comptable est ajustée périodiquement pour refléter la valeur de marché courante. Les plus-values et les moins-values découlant des variations de cette valeur de marché sont comptabilisées directement dans l'État des résultats financiers.

Créances

2.21. L'Organisation classe ses créances comme des «prêts et créances». Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale, à moins que l'effet de l'actualisation ne soit significatif.

Provision pour créances douteuses

2.22. À la date de clôture des comptes, l'Organisation examine ses créances et, en cas d'indication objective de dépréciation des contributions volontaires non réglées, constitue une provision pour créances douteuses. Les contributions ordinaires échues depuis plus de deux ans sont également provisionnées. D'autres provisions peuvent être calculées individuellement ou en appliquant une méthode statistique.

2.23. L'Organisation présente la provision pour créances douteuses dans l'État de la situation financière. Les charges correspondant à la constitution de cette provision et à la constatation d'une créance en pertes sont comptabilisées dans l'État des résultats financiers.

Paiements anticipés et autres actifs

2.24. L'Organisation classe les paiements anticipés et autres actifs comme des «prêts et créances». Ces éléments sont comptabilisés dans l'État de la situation financière à leur valeur nominale, à moins que l'effet de l'actualisation ne soit significatif. Les accords conclus avec des prestataires de services ou avec des bénéficiaires contre la fourniture d'un service sont imputés sur la période estimée selon une méthode linéaire, au prorata temporis.

Stocks

2.25. Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus basse du coût historique, du coût de remplacement ou de la valeur nette de réalisation. Le coût de remplacement est utilisé pour les stocks qui seront distribués à des bénéficiaires, et représente le coût que l'Organisation supporterait pour acquérir l'actif considéré à la date de clôture des comptes. La valeur nette de réalisation est utilisée pour les stocks destinés à être vendus par l'Organisation, et correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal de l'activité, minoré des coûts d'achèvement et des frais de commercialisation estimatifs. Le fret estimatif sur les stocks est ajouté au coût des intrants de projet lors du calcul de la valeur totale.

2.26. Les stocks destinés à être distribués dans le cadre de projets précis sont valorisés à l'aide de la méthode de détermination des coûts spécifiques. Les stocks détenus pour être vendus et qui ne sont pas réservés à un projet particulier sont valorisés à l'aide de la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS). Les publications ne sont pas valorisées comme des stocks, conformément aux pratiques en vigueur dans le système des Nations Unies.

2.27. Si la valeur comptable des stocks devient inférieure au coût de remplacement du fait de l'obsolescence, d'une détérioration ou de l'évolution des prix, par exemple, cette dépréciation est comptabilisée dans l'État des résultats financiers de l'année au cours de laquelle les stocks sont jugés dépréciés.

Immobilisations corporelles

2.28. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique déduction faite du montant cumulé des amortissements et du montant des pertes de valeur éventuelles. Pour les actifs qui ont fait l'objet d'un don, on utilise la juste valeur à la date d'acquisition comme mesure supplétive du coût historique. Les biens patrimoniaux ne sont pas inscrits en immobilisation.

2.29. Les coûts ultérieurs ne sont intégrés à la valeur comptable de l'actif ou constatés en tant qu'actif distinct que s'il est probable que l'Organisation sera le bénéficiaire des avantages économiques ou du potentiel de service futurs associés à cet actif et si le coût de celui-ci peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers de l'année au cours de laquelle ils sont engagés.

2.30. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif immobilisé considéré, et comptabilisé de façon à venir en déduction du coût historique de cet actif. Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes:

Catégorie	Durée d'utilité estimée
Mobilier et agencements	5-7 ans
Machines et matériel	5-7 ans
Ordinateurs et matériel informatique	3 ans
Véhicules à moteur	3-5 ans
Bâtiments	5-40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité si celle-ci est inférieure.

2.31. Le coût historique ainsi que l'amortissement et la perte de valeur cumulés d'un actif corporel donné continuent d'apparaître dans les états financiers jusqu'au moment où cet actif remplit les conditions d'une décomptabilisation (sortie du bilan). La sortie du bilan intervient dès lors que l'actif est cédé ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs ni de potentiel de service de son utilisation ni de sa revente.

2.32. Les actifs afférents à des projets sont décomptabilisés lorsque la FAO les cède, ou les transfère aux bénéficiaires désignés. Les véhicules (automobiles et utilitaires légers) utilisés sur le terrain sont décomptabilisés dès lors que le titre et les restrictions d'utilisation, tels que décrits dans les accords mutuels, ont été officiellement transférés par la FAO à un gouvernement, un partenaire d'exécution ou un bénéficiaire. Les gains ou pertes réalisé(e)s du fait de la cession ou de la sortie du bilan d'une immobilisation corporelle viennent s'imputer sur l'excédent ou le déficit lors de la décomptabilisation de l'actif.

Immobilisations incorporelles

2.33. Les immobilisations incorporelles figurent dans les comptes au coût historique minoré du montant cumulé des amortissements et du montant des pertes de valeur éventuelles. Pour les actifs incorporels qui ont fait l'objet d'un don, on utilise la juste valeur à la date d'acquisition comme mesure supplétive du coût historique.

Amortissement

2.34. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité définie sont amorties selon la méthode linéaire, à des taux qui ramènent le coût ou la valeur des actifs à leur valeur résiduelle estimée. Dans la plupart des cas, la valeur résiduelle attendue est égale à zéro. Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes:

Catégorie	Durée d'utilité estimée
Logiciels acquis à l'extérieur	Durée de l'obligation contractuelle ou durée maximale de 5 ans
Logiciels développés en interne	Durée résultant de l'étude de viabilité (5 ans au maximum)
Immobilisations incorporelles en cours de développement	Pas d'amortissement
Autres immobilisations incorporelles	Durée d'utilité attendue de l'actif

Acquisition et développement de logiciels

2.35. Les licences logicielles acquises sont inscrites en immobilisation sur la base des coûts d'acquisition et de mise en exploitation des logiciels en question. Les coûts directement associés au développement d'un logiciel à l'usage de l'Organisation sont comptabilisés sous la forme d'une immobilisation incorporelle. Ces coûts directs comprennent le coût du personnel chargé du développement du logiciel et la part de frais généraux appropriée.

2.36. Les gains ou pertes réalisé(e)s du fait de la cession ou de la sortie du bilan d'une immobilisation incorporelle viendront s'imputer sur l'excédent ou le déficit lors de la décomptabilisation de l'actif.

2.37. De 2014 à 2018, la FAO a comptabilisé les immobilisations incorporelles acquises ou mises en exploitation à compter de 2014 comme les dispositions transitoires de la comptabilité IPSAS l'y autorisaient.

Dépréciation

2.38. Les actifs soumis à l'amortissement font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances indique que leur valeur comptable pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est alors comptabilisée pour un montant égal à l'écart ainsi constaté. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou à la valeur d'utilité si celle-ci est plus élevée.

Contrats de location

Contrats de location simple

2.39. Les contrats de location prévoyant que le bailleur continue d'assumer une part importante des risques et de bénéficier d'une bonne part des avantages liés à la propriété de l'actif loué relèvent de la catégorie des contrats de location simple. Les dépenses liées à un contrat de location simple sont portées en charges et présentées dans l'État des résultats financiers selon la méthode linéaire, sur la durée du bail.

Emprunts

2.40. Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti et les coûts d'emprunt sont passés en charges à mesure qu'ils sont supportés. Lorsque l'Organisation bénéficie d'un emprunt exempt d'intérêt ou ne paie pas les intérêts d'un emprunt, l'avantage qu'elle retire de cet arrangement est traité comme une contribution en nature.

Provisions et passifs éventuels

2.41. Une provision pour éventualités diverses est constituée lorsque l'Organisation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'il est possible d'estimer de façon fiable le montant correspondant.

2.42. Le montant de la provision doit être la meilleure estimation, à la date de clôture des comptes, des dépenses dont on prévoit qu'elles seront nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est substantiel, le montant de la provision doit être égal à la valeur actualisée de ces dépenses.

2.43. Les passifs éventuels dont les possibles obligations sont incertaines ou pour lesquels il faut encore confirmer que l'Organisation a bien une obligation actuelle susceptible d'entraîner une sortie de ressources font l'objet d'une information.

Passifs liés aux avantages du personnel

2.44. L'Organisation comptabilise des charges et des passifs relatifs aux avantages suivants du personnel:

- i) Les *avantages à court terme du personnel* comprennent les salaires, les traitements, les indemnités et les congés annuels et congés maladie rémunérés. Ils doivent être réglés dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les membres du personnel ont rendu les services y ouvrant droit, et sont comptabilisés à la valeur découlant des droits acquis et des barèmes de rémunération en vigueur.
- ii) Les *avantages postérieurs à l'emploi* représentent les prestations payables aux membres du personnel après la cessation de l'emploi. Ils correspondent aux régimes à prestations définies, à savoir le Régime des indemnités pour cessation de service (RICS), le Fonds des indemnités de départ (FID) et le Plan d'assurance maladie après la cessation de service (AMACS). Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont calculées annuellement par des actuaires indépendants. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les réserves.
- iii) Les *autres avantages non courants du personnel* comprennent les versements au titre du plan d'indemnisation des fonctionnaires et des personnes à leur charge en cas de décès, d'accident ou de maladie imputable au service et, dans certains cas, en complément des pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les obligations afférentes au plan d'indemnisation du personnel sont calculées annuellement par des actuaires indépendants. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans l'État des résultats financiers.

2.45. La FAO comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel:

- les avantages à court terme du personnel, qui doivent être réglés dans les 12 mois suivant la fin de la période comptable durant laquelle les employés ont rendu les services y ouvrant droit;
- les avantages postérieurs à l'emploi;
- les autres avantages à long terme;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

2.46. La FAO est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes aux membres du personnel. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

2.47. Le régime de la Caisse des pensions expose chaque organisation aux risques actuariels associés au personnel présent et passé des autres organisations affiliées, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les obligations, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, la FAO et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient à l'Organisation dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir comptabiliser ces éléments distinctement, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39, Avantages du personnel. Les cotisations versées par la FAO au régime durant la période considérée sont comptabilisées en charges et présentées dans l'État des résultats financiers.

Constatation des produits

Produits sans contrepartie directe

2.48. Les contributions sont mises en recouvrement et approuvées pour une période budgétaire de deux ans. Leur montant est ensuite réparti entre les deux années en vue de la facturation et du paiement. Les contributions mises en recouvrement sont comptabilisées en produits au début de chaque année de l'exercice budgétaire biennal correspondant.

2.49. Les contributions volontaires et autres transferts, qui sont étayés par un accord juridiquement contraignant, sont comptabilisés en produits au moment où l'accord prend effet et où le contrôle de l'actif sous-jacent est acquis, à moins que l'accord ne prévoie une condition portant sur l'actif transféré et nécessitant la comptabilisation d'un passif. En pareils cas, la comptabilisation en produits intervient lorsque le passif lié à la condition est éteint.

Dons et contribution en nature

2.50. Les contributions en nature apportées sous forme de biens directement utilisables pour l'exécution d'opérations et d'activités approuvées et susceptibles d'être évalués de façon fiable sont comptabilisées à leur juste valeur. Ces contributions comprennent la mise à disposition de locaux, des intrants destinés à des projets, des services collectifs et les intérêts de prêts consentis à des conditions avantageuses par le Fonds de roulement.

2.51. L'Organisation utilise des bâtiments et des installations appartenant à des gouvernements qui les mettent à sa disposition à titre gracieux ou pour un prix symbolique. L'Organisation constate ce «droit d'usage» comme un contrat de location simple concédé à titre gracieux, comptabilisant le produit et la charge correspondants sur la base de la valeur locative sur le marché. Ces installations et les accords qui en organisent la mise à disposition constituant à chaque fois un cas particulier, la juste valeur des accords relatifs au droit d'usage est généralement déterminée à l'aide de techniques d'évaluation telles que la situation du marché local et les flux de trésorerie estimatifs, dans une optique de pleine concurrence.

2.52. Certains services sont fournis gratuitement à l'Organisation pour l'aider à mener sa mission à bien. Ces contributions en nature apportées sous forme de services n'apparaissent pas dans les états financiers, en raison principalement des difficultés pratiques que présente l'estimation de leur juste valeur, et des incertitudes qui entourent la détermination du contrôle exercé par l'Organisation sur ces services. Ces services comprennent principalement:

- le personnel administratif et le personnel de sécurité fourni par les gouvernements hôtes, surtout dans les bureaux décentralisés de l'Organisation;
- le personnel technique fourni par les États Membres et les établissements d'enseignement;
- le personnel bénévole apportant essentiellement un soutien administratif;
- les services de bénévoles;
- l'entretien et la réparation des installations de l'Organisation.

Produits avec contrepartie directe

2.53. Les produits issus d'opérations avec contrepartie directe sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, et comptabilisés à la réception des biens ou à l'exécution des services.

Produits non acquis

2.54. L'Organisation reçoit des fonds sous la forme de contributions volontaires, qui servent à financer des projets spécifiques aux termes d'accords conclus entre l'Organisation et les donateurs. Certains de ces accords sont assortis de conditions et stipulent que l'Organisation a une obligation actuelle de restituer les fonds ou les actifs correspondants au donateur si les conditions ne sont pas remplies. Lorsque de telles

conditions existent, un passif est constaté à réception des fonds, puis réduit à mesure que les conditions sont remplies.

Comptabilisation des charges

Charges avec contrepartie directe

2.55. L'Organisation comptabilise les charges avec contrepartie directe découlant de l'achat de biens et de services lorsque le fournisseur a rempli ses obligations contractuelles, c'est-à-dire qu'il a livré les biens ou exécuté les services, et que ceux-ci ont été acceptés. Pour certains contrats de service, ce processus peut se dérouler en plusieurs étapes.

Charges sans contrepartie directe

2.56. Les opérations réalisées avec des prestataires de services ou avec des bénéficiaires contre la fourniture d'un service sont imputées au prorata temporis, la constatation des accords avec des bénéficiaires qui ne requièrent pas de service en contrepartie se faisant au moment du paiement. Les stocks afférents à des projets sont comptabilisés à la livraison aux bénéficiaires.

Note 3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Fonds en banque et titres du marché monétaire	136 926	103 031
Dépôts à court terme	642 000	580 000
Équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements	218 974	278 908
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	997 900	961 939

3.1. Du fait de la disponibilité immédiate ou à court terme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, aucun risque significatif de taux d'intérêt ou de crédit n'est associé à ces soldes.

3.2. Sur le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, un montant de 0,1 million d'USD (0,1 million également en 2018) est détenu dans des monnaies qui ne sont pas immédiatement convertibles en d'autres monnaies. Ces soldes sont conservés pour répondre aux nécessités liées aux activités et aux projets que l'Organisation mène dans les divers pays où elle est présente. Les fonds en banque ne sont soumis à aucune restriction (0,1 million d'USD étaient soumis à des restrictions en 2018). Pour plus d'informations sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions qui sont utilisables pour des projets financés par des fonds fiduciaires, reportez-vous à la note 23, consacrée aux informations sectorielles.

3.3. Les équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements comprennent une somme de 1,8 million d'USD (9,8 millions en 2018) concernant le portefeuille de placements disponibles à la vente. Cette somme est réservée au financement des plans de l'Organisation en faveur du personnel.

Note 4. Placements et instruments financiers dérivés**Placements**

4.1. Les placements de l'Organisation se décomposent comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Éléments courants		
Placements détenus à des fins de transaction		
Obligations d'État	555 963	406 516
Obligations d'entreprise	17 864	22 133
Créances hypothécaires titrisées	15 133	18 207
Autres	5 499	7 497
Total des placements détenus à des fins de transaction	594 459	454 353
Instruments financiers dérivés	(694)	(1 610)
Total des éléments courants	593 765	452 743
Éléments non courants		
Placements disponibles à la vente		
Obligations d'État	215 686	201 629
Obligations d'entreprise	47 717	45 374
Actions	288 639	233 367
Total des placements disponibles à la vente	552 042	480 370
Total des éléments non courants	552 042	480 370

4.2. Les placements détenus par l'Organisation à des fins de transaction sont classés dans les placements à court terme en fin d'année, car ils sont effectivement gérés à court terme pour préserver le capital des donateurs des fonds fiduciaires et dégager des gains. En outre, ces placements sont généralement disponibles et nécessaires pour financer les opérations courantes, et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les pertes et profits latents constatés sur le portefeuille à court terme sont présentés dans l'État des résultats financiers.

4.3. Les placements disponibles à la vente de l'Organisation sont classés dans les placements à long terme en fin d'année et comptabilisés à leur juste valeur. Les pertes et gains latents constatés sur ce type de placements sont présentés dans l'État de la situation financière. Les placements disponibles à la vente sont destinés à financer non pas les opérations courantes de l'Organisation, mais les prestations dues au personnel après la cessation de service. Ils ne sont pas soumis à des restrictions juridiques distinctes et ne constituent pas des actifs du régime tels que définis dans la norme IPSAS 39 consacrée aux avantages du personnel.

4.4. Les principaux mouvements enregistrés sur l'ensemble des placements durant l'année sont les suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Solde au 31 déc. 2018	Achats / (Cessions) net(te)s	Frais de gestion	Intérêts perçus	Écarts réalisés	Écarts latents (autres)	Écarts latents (change)	Solde au 31 déc. 2019
Placements détenus à des fins de transaction								
Placements à revenu fixe	454 353	127 511	(820)	10 454	2 930	31	-	594 459
Placements disponibles à la vente								
Actions	233 367	2 486	(621)	6 951	1 377	45 079	-	288 639
Placements à revenu fixe	247 003	5 543	(519)	3 330	(9 909)	25 620	(7 665)	263 403
Total des placements	934 723	135 540	(1 960)	20 735	(5 602)	70 730	(7 665)	1 146 501

4.5. Le coût, les gains ou pertes latent(e)s et la juste valeur des placements disponibles à la vente, par catégories de placements, sont les suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019			31 déc. 2018		
	Coût	Gains/(Pertes) latent(e)s sur les placements disponibles à la vente	Juste valeur	Coût	Gains/(Pertes) latent(e)s sur les placements disponibles à la vente	Juste valeur
Placements disponibles à la vente						
Obligations d'État	207 474	8 211	215 686	205 604	(3 974)	201 630
Obligations d'entreprise et autres	46 428	1 290	47 717	47 336	(1 963)	45 373
Actions	241 422	47 217	288 639	231 229	2 138	233 367
Total des placements disponibles à la vente	495 324	56 718	552 042	484 169	(3 799)	480 370

4.6. Les gains latents de 56,7 millions d'USD constatés au 31 décembre 2019 (4,0 millions de pertes en 2018) sont dus à une combinaison de bonnes performances des marchés d'actions et de placements à revenu fixe. À cela s'est ajouté l'effet défavorable de la variation du taux de change EUR/USD sur le portefeuille de placements à revenu fixe au cours de l'année 2019, l'euro ayant perdu 2,22 pour cent de sa valeur par rapport au dollar sur cette période. Un gain latent de 60,9 millions d'USD a été enregistré dans la situation nette, et la différence de 4,2 millions d'USD, correspondant aux pertes de change latentes nettes cumulées sur les portefeuilles de titres de créance, a été enregistrée directement dans l'État des résultats financiers durant la période au cours de laquelle ces pertes se sont produites.

Instruments financiers dérivés

4.7. L'Organisation ajoute des instruments financiers dérivés à son portefeuille de placements pour y atténuer le risque de change. Ces instruments comprennent des contrats à terme, des options et des contrats d'échange. Cette catégorie de placements ne comprend aucun produit dérivé à long terme.

4.8. La valeur nominale représente la valeur du contrat. La valeur nominale et la juste valeur des instruments financiers dérivés sont les suivantes:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019		31 déc. 2018	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Passif				
Contrats d'échange	(290 459)	(694)	(256 463)	(1 610)
Total des instruments financiers dérivés inscrits au passif	(290 459)	(694)	(256 463)	(1 610)

Note 5. Créances issues d'opérations sans contrepartie directe

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Créances courantes		
Contributions ordinaires à recevoir		
Contributions des États Membres	174 182	128 481
Fonds de roulement	34	34
Compte de réserve spécial	2 288	2 288
Provision pour créances douteuses	(24 237)	(19 803)
Total des contributions ordinaires à recevoir	152 267	111 000
Contributions volontaires à recevoir		
Contributions volontaires	80 990	125 460
Provision pour créances douteuses	(3 527)	(3 527)
Total des contributions volontaires à recevoir	77 463	121 933
Autres créances		
Autres créances	4 005	3 634
Provision pour créances douteuses	(3 469)	(3 163)
Total des autres créances	536	471
Total des créances courantes	230 266	233 404
Contributions ordinaires à recevoir non courantes		
Contributions d'États Membres au titre du Programme ordinaire	1 720	2 087
Total des contributions ordinaires à recevoir non courantes	1 720	2 087
Total des créances issues d'opérations sans contrepartie directe	231 986	235 491

5.1. Certains États Membres ont des plans de versement de leurs contributions qui s'étendent sur plus d'un an à partir du 31 décembre 2019. Les montants dus postérieurement au 31 décembre 2019 s'élèvent à 1,7 million d'USD et ont été classés dans les créances non courantes. La hausse de 45,7 millions d'USD de la valeur des contributions ordinaires non acquittées par les États Membres depuis le 31 décembre 2019 est

principalement due à des retards dans le versement des contributions des principaux donateurs de l'Organisation.

5.2. La provision pour créances douteuses est constituée sur la base d'une estimation des sommes dont on a tout lieu de penser qu'elles ne seront pas recouvrées aux conditions auxquelles la dette a été contractée.

<i>(En milliers d'USD)</i>					
	Solde au 31 déc. 2018	Dotation	Comptabilisation en pertes	Reprise de provision	Solde au 31 déc. 2019
Contributions ordinaires à recevoir					
Contributions des États Membres	(17 481)	(5 453)	-	1 019	(21 915)
Fonds de roulement	(34)	-	-	-	(34)
Compte de réserve spécial	(2 288)	-	-	-	(2 288)
Total des contributions ordinaires à recevoir	(19 803)	(5 453)	-	1 019	(24 237)
Contributions volontaires à recevoir					
Contributions volontaires	(3 527)	-	-	-	(3 527)
Total des contributions volontaires à recevoir	(3 527)	-	-	-	(3 527)
Autres créances					
Autres créances	(3 163)	(312)	-	6	(3 469)
Total des autres créances	(3 163)	(312)	-	6	(3 469)
Total de la provision pour créances douteuses	(26 493)	(5 765)	-	1 025	(31 233)

5.4. La balance âgée des créances se présente comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Valeur comptable	< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
Créances courantes					
Contributions ordinaires à recevoir					
Contributions des États Membres	174 182	120 745	36 975	4 459	12 003
Fonds de roulement	34	-	-	-	34
Compte de réserve spécial	2 288	-	-	-	2 288
Provision pour créances douteuses	(24 237)	-	(5 453)	(4 459)	(14 325)
Total des contributions ordinaires à recevoir	152 267	120 745	31 523	-	-
Contributions volontaires à recevoir					
Contributions volontaires	80 990	48 055	16 871	6 570	9 494
Provision pour créances douteuses	(3 527)	-	-	-	(3 527)
Total des contributions volontaires à recevoir	77 463	48 055	16 871	6 570	5 967
Autres créances					
Autres créances	4 005	196	340	333	3 136
Provision pour créances douteuses	(3 469)	-	-	(333)	(3 136)
Total des autres créances	536	196	340	-	-
Total des créances courantes	230 266	168 996	48 733	6 570	5 967
Contributions ordinaires à recevoir non courantes					
Contributions d'États Membres au titre du Programme ordinaire	1 720	1 720	-	-	-
Total des contributions ordinaires à recevoir non courantes	1 720	1 720	-	-	-
Total des créances	231 986	170 716	48 733	6 570	5 967

5.5 Les arriérés de contributions (ordinaires) concernent huit pays menacés de perdre leur droit de vote et s'élèvent à 16,5 millions d'USD. La FAO ne dispose d'aucune sûreté garantissant le paiement des différentes contributions, mais les règles et règlements de l'Organisation interdisent que l'arriéré de contribution d'un État Membre soit égal ou supérieur aux contributions dues par lui pour les deux années civiles précédentes. Les actions prévues par les règles et procédures comprennent la perte des droits de vote, l'inéligibilité au Conseil et la perte d'un siège au Conseil.

5.6. Les autres créances comprennent principalement des contributions de contrepartie en espèces des gouvernements et des projets financés en commun avec d'autres organisations internationales, dans lesquels l'Organisation effectue des paiements au nom de ces tierces parties.

Note 6. Créances issues d'opérations avec contrepartie directe

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Sommes à recevoir de l'ONU et d'autres organisations	7 012	5 083
À déduire: Provision pour créances douteuses	(1 709)	(971)
Total des créances issues d'opérations avec contrepartie directe	5 303	4 112

6.1. Les créances issues d'opérations avec contrepartie directe concernent des recouvrements de dépenses dus par les autres organismes ayant leur siège à Rome, à savoir le FIDA et le Programme alimentaire mondial (PAM), pour des services administratifs fournis par la FAO, ainsi que des refacturations de services collectifs de distribution à recouvrer auprès d'entreprises ayant des bureaux dans les locaux du Siège de la FAO (librairie, agence de voyages, etc.), entre autres.

Provision pour créances douteuses

<i>(En milliers d'USD)</i>	Solde au 31 déc. 2018	Dotation	Comptabilisation en pertes	Reprise de provision	Solde au 31 déc. 2019
Sommes à recevoir de l'ONU et d'autres organisations	(971)	(742)	-	4	(1 709)
Total de la provision pour créances douteuses issues d'opérations avec contrepartie directe	(971)	(742)	-	4	(1 709)

6.2. La balance âgée des créances se présente comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Valeur comptable	< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
Sommes à recevoir de l'ONU et d'autres organisations	7 012	5 303	978	58	673
À déduire: Provision pour créances douteuses	(1 709)	-	(978)	(58)	(673)
Total des créances issues d'opérations avec contrepartie directe	5 303	5 303	-	-	-

Note 7. Paiements anticipés et autres actifs

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Créances du personnel	21 663	21 047
Paiements anticipés	31 867	19 847
Autres actifs	13 055	11 825
À déduire: Provision pour créances douteuses	(1 479)	(1 356)
Total des paiements anticipés et autres actifs	65 106	51 363
Total des éléments courants	64 628	50 945
Total des éléments non courants	478	418
Total des paiements anticipés et autres actifs	65 106	51 363

7.1. Le total des paiements anticipés et autres actifs au 31 décembre 2019 comprend des créances du personnel, des paiements anticipés et d'autres actifs. Les créances du personnel correspondent à des avances consenties sur les salaires ou les indemnités pour frais d'études, ou à l'occasion de voyages, tandis que les paiements anticipés se composent en grande partie d'acomptes versés à des prestataires de services en vertu de protocoles d'accord approuvés.

7.2. Les engagements courants devraient être utilisés ou recouverts dans un délai d'un an à compter de la date de clôture.

Provision pour créances douteuses

<i>(En milliers d'USD)</i>	Solde au 31 déc. 2018	Dotations	Comptabilisation en pertes	Reprise de provision	Solde au 31 déc. 2019
Créances du personnel	(757)	(143)	-	20	(880)
Autres actifs	(599)	-	-	-	(599)
Total de la provision constituée sur les paiements anticipés et autres actifs	(1 356)	(143)	-	20	(1 479)

Note 8. Stocks

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Intrants destinés à des projets	14 421	12 311
Publications	-	354
Autres	31	41
Total des stocks	14 452	12 706

8.1. Pour l'année terminée le 31 décembre 2019, l'Organisation a comptabilisé 190,8 millions d'USD en charges pour des intrants destinés à des projets (145,9 millions en 2018) et 5,2 millions d'USD pour des publications utilisées durant la période (5,8 millions en 2018). L'augmentation des intrants destinés à des projets est due en grande partie aux stocks détenus aux fins de distribution dans la région Afrique. Comme en 2018, les intrants consommés en 2019 ne comprenaient pas de stocks cédés sans contrepartie. Il y a eu des sorties de bilan en 2019, qui concernaient uniquement des articles obsolètes dans la boutique de la FAO au Siège, et aucun intrant agricole n'est devenu obsolète au cours de l'année (tout comme en 2018). Pour 2019, les publications n'ont pas été ajoutées aux stocks, conformément aux pratiques en vigueur dans le

système des Nations Unies, qui consistent à ne pas les faire apparaître dans les comptes de fin d'année IPSAS.

Note 9. Immobilisations corporelles

<i>(En milliers d'USD)</i>	Solde au 31 déc. 2018	Entrées	Sorties	Dotation aux amortissements	Solde au 31 déc. 2019
Coût historique des immobilisations corporelles					
Mobilier et agencements	2 187	147	(109)	-	2 225
Machines et matériel	6 796	359	(416)	-	6 739
Ordinateurs et matériel informatique	13 388	528	(1 076)	-	12 840
Véhicules à moteur	61 527	7 959	(5 590)	-	63 896
Bâtiments	4 014	368	(280)	-	4 102
Améliorations locatives	9 745	858	-	-	10 603
Immobilisations en cours de construction	3 053	1 273	(859)	-	3 467
Total du coût historique des immobilisations corporelles	100 710	11 492	(8 330)	-	103 872
Amortissements cumulés					
Mobilier et agencements	(1 609)	(55)	145	(186)	(1 705)
Machines et matériel	(4 904)	-	233	(674)	(5 345)
Ordinateurs et matériel informatique	(12 174)	-	1 062	(735)	(11 847)
Véhicules à moteur	(44 720)	-	4 900	(7 050)	(46 870)
Bâtiments	(755)	(174)	17	(175)	(1 087)
Améliorations locatives	(2 858)	(470)	194	(300)	(3 434)
Total des amortissements cumulés	(67 020)	(699)	6 551	(9 120)	(70 288)
Immobilisations corporelles nettes	33 690	10 793	(1 779)	(9 120)	33 584

9.1. En 2019, des immobilisations en cours pour un montant de 0,9 million d'USD ont été achevées et mises en service (0,5 million en 2018).

9.2. Dans les entrées, un montant de 11,5 millions d'USD correspond à des biens acquis en 2019 (14,2 millions en 2018). Dans les sorties d'immobilisations corporelles, 1,2 million d'USD (2,0 millions en 2018) résultent de transferts de propriété au profit de bénéficiaires (gouvernements hôtes, ONG ou autres organisations destinataires) participant à des projets spéciaux. Des immobilisations entièrement amorties, pour un coût de 86,7 millions d'USD, étaient en service fin 2019 (61,0 millions en 2018).

9.3. L'Organisation teste les immobilisations corporelles au moyen d'indicateurs de recouvrabilité pour évaluer la dépréciation. Ces tests n'ont pas permis de détecter de pertes de valeur sur l'année.

9.4. Les charges à payer correspondant aux engagements d'achat d'immobilisations corporelles arrêtés au 31 décembre 2019 s'élèvent à 0,8 million d'USD (0,7 million en 2018). Les immobilisations figurant dans les états financiers de l'Organisation et qui restent détenues en vue de leur sortie représentent un coût total de 0,2 million d'USD (0,2 million en 2018) et un amortissement cumulé de même montant.

Note 10. Immobilisations incorporelles

<i>(En milliers d'USD)</i>	Solde au 31 déc. 2018	Entrées	Sorties	Amortissement	Solde au 31 déc. 2019
Coût historique des immobilisations incorporelles					
Logiciels acquis à l'extérieur	1 400	444	(83)	-	1 761
Logiciels développés en interne	7 934	533	-	-	8 467
Immobilisations incorporelles en cours de développement	2 107	3 709	(1 647)	-	4 169
Total du coût historique des immobilisations incorporelles	11 441	4 686	(1 730)	-	14 397
Amortissements cumulés					
Logiciels acquis à l'extérieur	(724)	-	29	(262)	(957)
Logiciels développés en interne	(5 114)	-	-	(1 296)	(6 410)
Total des amortissements cumulés	(5 838)	-	29	(1 558)	(7 367)
Immobilisations incorporelles nettes	5 603	4 686	(1 701)	(1 558)	7 030

10.1. Au 31 décembre 2019, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations incorporelles achetées ou développées par l'Organisation s'élèvent respectivement à 14,4 millions d'USD (11,4 millions en 2018) et 7,4 millions d'USD (5,8 millions en 2018). En 2019, des projets de développement logiciel représentant 0,5 million d'USD ont été menés à bien et mis en exploitation (0,9 million en 2018).

10.2. La FAO procède à un test de dépréciation lorsque les circonstances indiquent que ce test est nécessaire. Ces tests n'ont pas permis de détecter de pertes de valeur sur l'année.

Note 11. Dettes et charges à payer

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Dettes		
Comptes créditeurs	27 118	23 369
Agence de transfert d'espèces	2 741	2 913
Transferts de flux de trésorerie	4 614	(163)
Total des dettes	34 473	26 119
Charges à payer		
Commandes d'achat	137 851	111 957
Ressources humaines hors personnel	26 977	21 263
Voyages	11 819	8 218
Paie	135	112
Autres charges à payer	3 474	3 121
Total des charges à payer	180 256	144 671
Total des dettes et charges à payer	214 729	170 790

11.1. Les dettes correspondent aux sommes dues pour des biens et des services pour lesquels des factures ont été reçues. Les dettes à l'égard d'agences de transfert d'espèces correspondent aux factures reçues d'agences de transfert d'espèces qui effectuent des paiements à des fournisseurs sur le terrain où il n'y a pas

de système bancaire. Les transferts de flux de trésorerie correspondent aux transactions dans lesquelles la FAO intervient comme agent de paiement pour le compte d'autres organisations. Les charges à payer correspondent à des biens et des services qui ont été reçus par la FAO ou fournis à celle-ci durant la période considérée, mais qui n'ont pas été facturés en vue de leur paiement. Les autres charges à payer sont les engagements contractés sur le terrain et au Siège concernant a) la main-d'œuvre recrutée sur le plan local ne figurant pas dans le module NSHR, b) les voyages locaux n'apparaissant pas dans le module GRMS Travel et c) les contrats n'ayant pas fait l'objet d'un PO dans GRMS.

Note 12. Contributions reçues d'avance

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Contributions ordinaires des États Membres reçues d'avance	28 473	14 122
Contributions volontaires reçues d'avance	271 536	244 597
Contributions au titre du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement (SFERA)	33 124	39 558
Total des contributions reçues d'avance	333 133	298 277

12.1. Les contributions ordinaires des États Membres reçues d'avance sont des fonds versés par les États Membres en règlement de contributions dues au titre de l'année à venir.

12.2. Les contributions volontaires reçues d'avance correspondent à des fonds versés par des donateurs au titre d'un accord de contribution.

12.3. Les contributions volontaires reçues sous conditions ne sont comptabilisées en produits qu'à mesure que les conditions en question sont remplies.

12.4. Les fonds fiduciaires comprennent aussi des activités menées au titre du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement (SFERA), établi en mai 2003 pour permettre de fournir un appui rapide à ce type d'activités. Le SFERA est financé par des contributions volontaires.

Note 13. Passifs liés aux avantages du personnel

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Passifs courants liés aux avantages du personnel		
Congé annuel	10 110	11 680
Voyage de congé dans les foyers	1 769	1 751
Autres avantages à court terme du personnel	4 768	4 984
Total des passifs courants liés aux avantages du personnel	16 647	18 415
Passifs non courants liés aux avantages du personnel		
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		
Plan d'assurance maladie après la cessation de service	1 348 243	1 243 361
Fonds des indemnités de départ	62 503	55 643
Régime des indemnités pour cessation de service	48 180	46 858
Total des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1 458 926	1 345 862
Autres passifs non courants liés aux avantages du personnel		
Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel	22 737	18 638
Total des passifs non courants liés aux avantages du personnel	1 481 663	1 364 500
Total des passifs liés aux avantages du personnel	1 498 310	1 382 915

Évaluation des passifs liés aux avantages du personnel

13.1. Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les autres passifs non courants liés aux avantages du personnel sont déterminés par des actuaires professionnels indépendants, tandis que les passifs courants de ce type sont calculés par la FAO sur la base des données personnelles et des paiements effectués par le passé. Au 31 décembre 2019, les passifs liés aux avantages du personnel s'élevaient au total à 1 498,3 millions d'USD (1 382,9 millions en 2018), dont 1 481,7 millions calculés par les actuaires (1 364,5 millions en 2018) et 16,7 millions calculés par la FAO (18,4 millions en 2018). La FAO a choisi de présenter toutes les obligations au titre des avantages du personnel qui font l'objet d'une évaluation actuarielle dans les passifs non courants compte tenu des difficultés pratiques que soulèverait l'emploi d'une autre méthode d'affectation.

Passifs courants liés aux avantages du personnel

13.2. Cette catégorie de passifs comprend les salaires, les traitements, les indemnités ainsi que les congés annuels et congés maladie rémunérés.

Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi**Régime des indemnités pour cessation de service**

13.3. Ces indemnités sont dues aux membres du personnel des services généraux en poste au Siège, qui ont droit, lors de la cessation de service, à une indemnité équivalant à 1/12 de leur traitement annuel net final par année de service entre le 1^{er} janvier 1975 et le 31 décembre 1990, plus 1/13,5 de ce même traitement par année de service à compter du 1^{er} janvier 1991. Le Régime des indemnités pour cessation de service (RICS) fait l'objet d'examen actuariels destinés à établir le niveau des obligations auxquelles il doit faire face et les taux de cotisation recommandés.

Fonds des indemnités de départ

13.4. Les indemnités de départ comprennent le paiement des jours de congé annuel acquis, de la prime de rapatriement, des dépenses de voyage liées au rapatriement et des frais de déménagement de tous les membres du personnel remplissant les conditions requises, ainsi que du capital décès. Le Fonds des indemnités de départ (FID) fait l'objet d'examens actuariels destinés à établir le niveau des obligations auxquelles il doit faire face et les taux de cotisation recommandés. Les indemnités de licenciement ne sont pas comprises dans l'évaluation, conformément aux normes IPSAS.

Plan d'assurance maladie après la cessation de service

13.5. L'assurance maladie après la cessation de service offre une couverture mondiale des dépenses médicales nécessaires aux anciens membres du personnel et aux personnes à leur charge remplissant les conditions requises. L'obligation correspondante représente la valeur actuelle de la part incombant à l'Organisation des coûts d'assurance médicale des retraités et des droits à prestations après cessation de service déjà acquis par le personnel en activité. Le Plan d'assurance maladie après cessation de service (AMACS) fait l'objet d'examens actuariels destinés à établir le niveau des obligations auxquelles il doit faire face et les taux de cotisation recommandés.

Autres passifs non courants liés aux avantages du personnel

Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel

13.6. Les versements au titre du Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel (FRPI) sont dus aux membres du personnel et aux personnes à leur charge en cas de décès, d'accident ou de maladie imputable au service et, dans certains cas, en complément des pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Le FRPI fait l'objet d'examens actuariels destinés à établir le niveau des obligations y afférentes et les taux de cotisation recommandés.

Hypothèses et méthodes actuarielles

13.7. Les hypothèses et les méthodes décrites ci-après ont été utilisées pour déterminer la valeur des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres passifs non courants liés aux avantages du personnel.

Détail	
Méthodes actuarielles	
AMACS	Unités de crédit projetées au prorata de la durée de service.
RICS	Unités de crédit projetées.
FID	Versement en compensation des jours de congé annuel accumulés, voyage de rapatriement et frais de déménagement: unités de crédit projetées, la période d'affectation utilisée aux fins du calcul allant de la date d'entrée en fonction à la date de cessation de service; prime de rapatriement, capital décès et indemnité de licenciement payable avant l'âge minimum de départ en retraite: unités de crédit projetées, calculées sur la base de la formule de prestation effectivement appliquée; l'indemnité de licenciement payable après l'âge minimum de départ en retraite est exclue de l'évaluation actuarielle et comptabilisée au moment où l'événement se produit.
FRPI	Coût correspondant à une année de prestations.
La FAO a utilisé une courbe de rendement reposant sur la courbe AA Above Median d'Aon pour le taux d'actualisation à l'extérieur de la zone euro et sur la courbe AA Yield pour le taux dans la zone euro.	
Taux d'actualisation	2019 2018
RICS	0,6 % 1,3 %
FID	2,2 % 3,2 %
AMACS	2,0 % 2,9 %
FRPI	3,4 % 4,4 %
Taux d'inflation (indice général des prix)	2019 2018
RICS	1,8 % 1,8 %
FID	2,1 % 2,1 %
AMACS	1,9 % 1,9 %
FRPI	2,2 % 2,2 %
Taux d'inflation des dépenses médicales	<p>Au 31 décembre 2019, l'augmentation anticipée des dépenses médicales s'établit à 4,10 pour cent en 2020; elle baisse ensuite de 0,05 point de pourcentage par an pour atteindre 3,70 pour cent en 2028 et les années suivantes.</p> <p>Au 31 décembre 2018, l'augmentation anticipée des dépenses médicales s'établit à 4,6 pour cent pour 2019 et 4,5 pour cent en 2020; elle baisse ensuite de 0,1 point de pourcentage tous les 2 ans pour atteindre 4,0 pour cent en 2030, puis de 0,1 point de pourcentage chaque année pour atteindre 3,7 pour cent à partir de 2033.</p>
Barème des traitements annuels	3,0 pour cent par an, consistant en une augmentation au mérite ou une promotion, plus une inflation des traitements de 2,5 pour cent, plus une croissance de la productivité de 0,5 pour cent.
Taux de mortalité	Les taux de mortalité correspondent à ceux utilisés dans l'évaluation au 31 décembre 2019 de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.
Taux d'invalidité	Les taux d'invalidité correspondent à ceux utilisés dans l'évaluation au 31 décembre 2019 de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.
Taux de retrait	Tiré d'une étude sur les retraits du personnel de la FAO de 2014 à 2019.
Taux de départ à la retraite	Tiré d'une étude sur les départs à la retraite du personnel de la FAO de 2014 à 2019.

Taux de change EUR/USD 1,1161 (1,142 en 2018)
au comptant en fin d'année

Espérance de vie Fondée sur les tables de mortalité de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies

13.8. Les tableaux ci-après présentent des informations et une analyse supplémentaires relatives aux passifs liés aux avantages du personnel, d'après le calcul des actuaires.

<i>(En milliers d'USD)</i>	AMACS	FID	RICS	FRPI	Total
Obligation nette au titre des prestations définies au 31 décembre 2018	1 243 361	55 643	46 858	18 638	1 364 500
Coût des prestations au titre des services rendus pour l'année terminée le 31 décembre 2019	29 959	5 852	2 891	408	39 110
Intérêts débiteurs pour l'année terminée le 31 décembre 2019	35 594	1 657	588	791	38 630
Montant brut des prestations effectivement versées pour l'année terminée le 31 décembre 2019	(24 037)	(6 467)	(3 026)	(1 521)	(35 051)
Réévaluation (démographique) pour l'année terminée le 31 décembre 2019	(25 336)	2 017	81	1 915	(21 323)
Réévaluation (financière) pour l'année terminée le 31 décembre 2019	88 701	3 801	788	2 507	95 797
Obligation nette au titre des prestations définies au 31 décembre 2019	1 348 242	62 503	48 180	22 738	1 481 663

13.9. Les réévaluations d'ordre démographique sont principalement dues à une actualisation des hypothèses concernant la couverture à la retraite, un phénomène qui influe favorablement sur l'évaluation. Les réévaluations financières qui ont une incidence notable sur la valeur des passifs liés aux avantages du personnel pour l'année terminée le 31 décembre 2019 comprennent une diminution des taux d'actualisation, compensée par un nombre plus faible de demandes de remboursement et des dépenses administratives moins élevées que prévu, une diminution de la croissance attendue des frais médicaux et les effets positifs de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar, aboutissant à une augmentation nette de la valeur des obligations contractées.

Montants annuels de charges comptabilisés

13.10. Les montants annuels de charges comptabilisés dans l'État des résultats financiers, sous les rubriques «Avantages et autres dépenses de personnel» et «Produits financiers/(Charges financières)» respectivement, sont les suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Coûts des prestations au titre des services rendus	39 110	46 419
(Gain)/Coût des services passés/(Gain) constaté au titre des périodes de service antérieures	-	-
Réévaluations (démographiques et financières)	4 422	(2 068)
Intérêts débiteurs	38 630	37 272
Total des charges comptabilisées	82 162	81 623

13.11. En 2019, l'Organisation a enregistré un gain actuariel de 4,4 millions d'USD dans l'État des résultats financiers (une perte de 2,1 millions en 2018), en rapport avec le Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel, et un gain supplémentaire de 70,1 millions d'USD dans la situation nette au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (une perte de 204,5 millions en 2018).

Plan AMACS – analyse de sensibilité

13.12. Les trois principales hypothèses d'évaluation du plan d'assurance maladie après la cessation de service sont les suivantes:

- i) le taux de change de l'euro en dollar des États-Unis;
- ii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées au titre du Plan dans l'avenir;
- iii) le taux d'inflation des dépenses médicales.

13.13. Une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux d'inflation des dépenses médicales aurait les effets suivants sur l'obligation au titre des prestations définies:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Taux d'actualisation	Taux final d'inflation des dépenses médicales	
Taux de change		3,7 % par an	4,7 % par an
1,116 USD pour 1 EUR	2,0 %	1 348 243	1 648 968
1,016 USD pour 1 EUR	2,0 %	1 427 900	1 746 392
1,116 USD pour 1 EUR	1,0 %	1 666 654	2 038 400
1,016 USD pour 1 EUR	1,0 %	1 765 123	2 158 833

13.14. Une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux d'inflation des dépenses médicales aurait les effets suivants sur le coût des services rendus au cours de la période:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Taux d'actualisation	Taux final d'inflation des dépenses médicales	
Taux de change		3,7 % par an	4,7 % par an
1,116 USD pour 1 EUR	2,0 %	35 028	49 041
1,016 USD pour 1 EUR	2,0 %	37 098	51 938
1,116 USD pour 1 EUR	1,0 %	49 256	68 961
1,016 USD pour 1 EUR	1,0 %	52 166	73 035

Fonds des indemnités de départ (FID) – analyse de sensibilité

13.15. La principale hypothèse d'évaluation du FID est le taux d'actualisation utilisé afin de déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront payées par le fonds dans l'avenir.

13.16. Une réduction de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants sur l'obligation au titre des prestations définies:

<i>(En milliers d'USD)</i> Taux d'actualisation	Obligation au titre des prestations définies
2,2 %	62 503
1,2 %	67 621

13.17. Une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux d'inflation des dépenses médicales aurait les effets suivants sur le coût des services rendus au cours de la période:

<i>(En milliers d'USD)</i> Taux d'actualisation	Coût des services rendus au cours de la période
2,2 %	6 859
1,2 %	7 423

Régime des indemnités pour cessation de service (RICS) – analyse de sensibilité

13.18. La principale hypothèse d'évaluation du régime RICS est le taux d'actualisation utilisé afin de déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront payées par le régime dans l'avenir.

13.19. Une réduction de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants sur l'obligation au titre des prestations définies:

<i>(En milliers d'USD)</i> Taux d'actualisation	Obligation au titre des prestations définies
0,6 %	48 180
-0,4 %	51 946

13.20. Une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux d'inflation des dépenses médicales aurait les effets suivants sur le coût des services rendus au cours de la période:

<i>(En milliers d'USD)</i> Taux d'actualisation	Coût des services rendus au cours de la période
0,6 %	2 966
-0,4 %	3 287

Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel (FRPI) – analyse de sensibilité

13.21. La principale hypothèse d'évaluation du plan d'indemnisation du personnel est le taux d'actualisation utilisé afin de déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront payées par le fonds dans l'avenir.

13.22. Une réduction de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants sur l'obligation au titre des prestations définies:

<i>(En milliers d'USD)</i> Taux d'actualisation	Obligation au titre des prestations définies
3,4 %	22 738
2,4 %	26 459

13.23. Une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux d'inflation des dépenses médicales aurait les effets suivants sur le coût des services rendus au cours de la période:

<i>(En milliers d'USD)</i> Taux d'actualisation	Coût des services rendus au cours de la période
3,4 %	2 219
2,4 %	1 670

Financement futur

13.24 En 2019, 2,5 millions d'USD de contributions des années précédentes ont été transférés vers le portefeuille de placements (FC 175/3). En règle générale, les fonds perçus sont transférés en vue de leur placement à long terme en fonction des contributions effectivement reçues des Membres (aucun fonds n'avait été transféré en 2018). Les placements à long terme et tout revenu qu'ils produisent servent à garantir que des fonds suffisants seront disponibles pour financer, en premier lieu, le régime des indemnités pour cessation de service (RICS) et le Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel (FRPI). Tous les placements supplémentaires et les revenus qu'ils produisent sont ensuite affectés d'abord à l'AMACS, puis au FID. Au 31 décembre 2019, le financement tant de l'AMACS que du FID reste insuffisant. La diversification des catégories d'actifs, de la composition par monnaie et de la durée des placements à long terme de la FAO est déterminée conformément aux paramètres utilisés pour évaluer les obligations incombant à l'Organisation.

13.25. L'affectation des placements à long terme au financement des régimes, compte tenu des avances sur le RICS consenties au personnel, est présentée dans le tableau ci-après.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Financé en totalité par les placements à long terme affectés		
FRPI	22 738	18 638
RICS	48 180	46 858
Total financé en totalité par les placements à long terme affectés	70 918	65 496
Financé en partie par les placements à long terme affectés		
AMACS	482 192	423 101
Total financé en partie par les placements à long terme affectés	482 192	423 101
Total des obligations financées	553 110	488 597
Non financé par les placements à long terme affectés		
AMACS	866 050	820 260
FID	62 503	55 643
Total non financé par les placements à long terme affectés	928 553	875 903

Calendrier d'échéances

13.26. Le tableau ci-après présente le calendrier d'échéances des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et d'autres passifs non courants liés aux avantages du personnel au 31 décembre 2019, exprimées en valeur nominale:

<i>(En milliers d'USD)</i>	AMACS	FID	RICS	FRPI	Total
Échéances					
0-5 ans	171 498	28 414	23 079	6 952	229 943
6-10 ans	209 984	19 100	12 236	6 373	247 693
11-15 ans	238 538	12 725	7 505	5 503	264 271
16-20 ans	255 479	8 321	5 218	4 588	273 606
21-25 ans	258 392	4 212	1 834	3 807	268 245
26-30 ans	246 763	1 582	369	3 184	251 898
Plus de 30 ans	722 919	483	136	9 273	732 811
Total	2 103 573	74 837	50 377	39 680	2 268 467

Note 14. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

14.1. La FAO est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies («la Caisse»), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes aux membres du personnel. Le régime de la Caisse est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

14.2. Le régime de la Caisse expose chaque organisation aux risques actuariels associés au personnel présent et passé des autres organisations affiliées, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les obligations, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, la FAO et la Caisse sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient à l'Organisation dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir comptabiliser ces éléments distinctement, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39, Avantages du personnel. Les cotisations versées par la FAO à la Caisse durant la période considérée sont comptabilisées en charges et présentées dans l'État des résultats financiers.

14.3. Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations.

14.4. L'obligation financière de la FAO à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation prescrite, au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement fixé à 7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations membres), et toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée doit apporter, pour couvrir ce déficit, un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

14.5 La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été achevée le 31 décembre 2017 et l'évaluation au 31 décembre 2019 est en cours. La Caisse a décidé d'extrapoler les données de participation du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018 pour établir ses états financiers de 2018.

14.6. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 a abouti à un taux de financement des obligations actuarielles par les actifs constitués à cet effet, hors ajustement futur des pensions, de 139,2 pour cent. Le taux de financement était de 102,7 pour cent en tenant compte du système actuel d'ajustement des pensions.

14.7. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2017, d'effectuer les versements en cas de déficit prévus à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. En outre, la valeur de marché de ses actifs dépassait la valeur actuarielle du total de ses obligations à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

14.8. Si les dispositions de l'article 26 étaient invoquées en raison d'un déficit actuariel, que ce soit durant le fonctionnement ou en raison de la cessation du régime de la Caisse, les paiements compensatoires que chaque organisation affiliée aurait à verser seraient proportionnels au total des cotisations qu'elle aurait payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois années qui précèdent (2016, 2017 et 2018) a été de 7 131,56 millions d'USD, dont 2,23 pour cent acquittés par la FAO.

14.9. En 2019, les cotisations versées à la Caisse ont été de 56,6 millions d'USD (53,8 millions en 2018). Les cotisations dues en 2020 sont estimées à 58,7 millions d'USD.

14.10. Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin; ladite part ne comprend toutefois aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

14.11. Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte de la Caisse et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Note 15. Obligations locatives (contrats de location simple)

15.1. Pour l'année terminée le 31 décembre 2019, le montant total des loyers payés en vertu de contrats de location simple est de 9,28 millions d'USD (7,7 millions en 2018). Au 31 décembre 2019, le cumul des obligations locatives immobilières à payer dans les années à venir s'élève à 7,9 millions d'USD (6,3 millions en 2018). Les obligations ci-après ne comprennent pas les transactions relatives à des contrats de location nominaux. Les loyers dus sur les différentes périodes sont les suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Dans un délai de 12 mois	4 836	3 834
Plus d'un an et moins de cinq ans	3 034	2 415
Au-delà de la période de cinq ans	-	2
Total des obligations locatives	7 870	6 251

Note 16. Provisions et passifs éventuels

16.1. Les provisions constituées par l'Organisation comprennent les éléments suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Conflits du travail et autres réclamations	296	809
Total des provisions et passifs éventuels	296	809

16.2. Les mouvements des provisions sur 2019 ont été les suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Solde au 31 déc. 2018	Dotations	Comptabilisation en pertes	Reprise de provision	Solde au 31 déc. 2019
Conflits du travail et autres réclamations	809	310	(74)	(749)	296
Total des provisions	809	310	(74)	(749)	296

Conflits du travail et autres réclamations

16.3. Dans le cours de ses opérations normales, la FAO reçoit des réclamations, liées à des conflits dans le cadre du travail ou sur des contrats. L'Organisation entend défendre dûment sa position dans toutes ces affaires, mais ne saurait exclure la possibilité que ces réclamations génèrent des passifs. Le montant total des pertes possibles est de l'ordre de 0,4 million d'USD (1,0 million en 2018).

Négociations et arbitrages en cours

16.4. Au 31 décembre 2019, l'Organisation n'a aucun litige en cours avec des fournisseurs.

Note 17. Autres passifs

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Éléments courants		
Règlements concernant le personnel	29	29
Dettes diverses	3 606	385
Total des éléments courants	3 635	414
Éléments non courants		
Comptes fiduciaires du personnel	12 065	15 973
Fonds de roulement	25 745	25 745
Total des éléments non courants	37 810	41 718
Total des autres passifs	41 445	42 132

17.1. La ligne «Règlements concernant le personnel» représente des opérations liées à des remboursements à la Mutuelle de crédit.

17.2. Les dettes diverses correspondent à des dépôts reçus de fournisseurs et à des primes d'assurance payables au nom de membres retraités et actifs du personnel du FIDA, l'un des organismes participant aux plans d'assurance maladie.

17.3. Les comptes fiduciaires du personnel représentent des fonds nécessaires au fonctionnement du système d'affiliation du personnel au régime de prestations médicales et au régime d'assurance.

17.4. Le Fonds de roulement a pour objet i) de concéder des avances remboursables au Fonds général, afin de financer les dépenses inscrites au budget en attendant le recouvrement des contributions correspondantes; ii) de couvrir les dépenses à caractère d'urgence non prévues au budget de l'exercice en cours; iii) de consentir des prêts aux fins autorisées par le Conseil dans des cas particuliers. Le montant autorisé du Fonds de roulement, initialement fixé par la résolution 15/91 à 25 millions d'USD, s'est ensuite trouvé majoré en raison des contributions à ce fonds acquittées par les nouveaux États Membres. Le Fonds est présenté comme un passif car, lorsqu'un État se retire de l'Organisation, le montant qui apparaît à son compte au fonds de roulement lui est remboursé après liquidation des obligations financières que cet État peut avoir envers l'Organisation.

Fonds de roulement

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Montant autorisé à l'ouverture et à la clôture de la période	25 793	25 793
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	25 745	25 745

17.5. Aucun nouvel État n'a adhéré à l'Organisation en 2019, et le Fonds de roulement n'a pas été utilisé durant l'année. Le montant autorisé est une partie des cotisations mises en recouvrement auprès des États Membres et le solde comprend les versements correspondants.

Note 18. Réserves

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Compte de réserve spécial	17 559	17 559
(Pertes)/Gains latent(e)s sur les placements	60 938	(7 233)
Réserve relative aux gains/(pertes) actuariel(le)s	(33 199)	36 847
Total des réserves	45 298	47 173

18.1. Le Compte de réserve spécial est destiné à protéger le Programme de travail de l'Organisation contre les effets des dépenses supplémentaires non inscrites au budget qu'entraîneraient des fluctuations négatives de change et des tendances inflationnistes non prévues. La Conférence, par sa résolution 13/81, a fixé le montant autorisé du Compte de réserve spécial à 5 pour cent du budget opérationnel effectif de l'exercice biennal suivant. Ce montant était de 50,3 millions d'USD au 31 décembre 2019.

18.2. Les gains latents concernent les placements disponibles à la vente. Des gains latents de 68,2 millions d'USD sur les placements (58,3 millions d'USD de pertes en 2018) sont comptabilisés dans la situation nette. La part de pertes latentes cumulées relative au taux de change constatée sur les portefeuilles de dettes a été de 4,2 millions d'USD (3,4 millions d'USD de gains au 31 décembre 2018). Elle est comptabilisée dans l'État des résultats financiers, conformément aux normes comptables en vigueur, sur la période sur laquelle l'événement s'est produit. L'augmentation des gains latents sur les placements est due aux valeurs de marché actuelles.

18.3. La réserve relative aux pertes et gains actuariels résulte de l'augmentation ou de la diminution de la valeur actuelle d'une obligation au titre des prestations définies. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 2019, 70,0 millions d'USD de pertes actuarielles ont été comptabilisées dans la situation nette (204,5 millions de gains en 2018) et 4,4 millions de pertes supplémentaires (2,1 millions de gains en 2018) ont été constatées dans l'État des résultats financiers, en rapport avec le Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel.

18.4. En 2019, la FAO a constaté une erreur dans la comptabilisation des produits provenant des contributions volontaires et des immobilisations corporelles, qui a entraîné une surestimation de l'excédent/(déficit) cumulé de 51,8 millions d'USD et une sous-estimation de 2,7 millions d'USD, respectivement. Dans la mesure où il est impossible de déterminer l'effet cumulé des erreurs sur toutes les périodes antérieures, les ajustements ont été effectués valablement sur les bénéfices non distribués de la période en cours.

Note 19. Produits

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Produits sans contrepartie directe		
Contributions des États Membres	488 803	498 831
Contributions volontaires		
Contributions au titre des fonds fiduciaires	1 093 943	1 048 481
Contributions au fonds du PNUD	510	1 254
Total des contributions volontaires	1 094 453	1 049 735
Autres produits sans contrepartie directe		
Contributions ordinaires des Membres associés	20	21
Activités financées en commun	19 037	18 444
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	1 330	1 570
Dons en nature	48 620	50 725
Total des autres produits sans contrepartie directe	69 007	70 760
Total des produits sans contrepartie directe	1 652 263	1 619 326
Produits avec contrepartie directe	8 641	9 390
Total des produits	1 660 904	1 628 716

19.1. La résolution 12/2017 adoptée par la Conférence a approuvé l'ouverture de crédits à hauteur de 1 005,6 millions d'USD à l'appui du Programme de travail tel que proposé par le Directeur général pour 2018-2019. Ces crédits budgétaires, diminués du montant estimé des recettes accessoires (5,0 millions d'USD), ont été inscrits au budget comme devant être couverts par les contributions des États Membres, pour un montant total de 1 000,6 millions d'USD. Le total des contributions a donné lieu à la mise en recouvrement fractionnée de 541,4 millions d'USD et de 376,4 millions d'EUR (équivalant à 459,2 millions d'USD, au taux de change budgétaire de 1,22 USD pour 1 EUR). La différence entre les contributions effectivement mises en recouvrement, soit 488,8 millions d'USD, et les montants approuvés par la résolution de la Conférence, soit 1 005,6 millions d'USD, vient du fait que seuls les produits correspondant à une année de l'exercice biennal ont été comptabilisés. À cela s'ajoute la différence entre le taux de change opérationnel de l'ONU, qui était de 1,15 USD / 1 EUR au moment de la mise en recouvrement des contributions en euros, et le taux de change utilisé pour le budget.

19.2. Le principe d'une mise en recouvrement fractionnée des contributions a été approuvé par la Conférence dans sa résolution 11/2003 et a été appliqué pour la première fois aux contributions des États Membres durant l'exercice 2004-2005. Sur le total des contributions exprimé en USD qui figure dans l'État des résultats financiers, environ 54 pour cent ont été recouverts en USD et 46 pour cent en EUR en 2019 (idem en 2018).

19.3. Les autres produits sans contrepartie directe comprennent essentiellement les dons en nature que représentent les locaux mis à disposition gracieusement à Rome (26,9 millions d'USD – 27,8 millions en 2018) et ailleurs dans le monde (21,2 millions d'USD – 22,1 millions en 2018); ainsi que les activités financées en commun, principalement avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement. Une charge de 48,1 millions d'USD (49,9 millions en 2018) a été enregistrée en contrepartie de ces dons en nature immobiliers.

19.4. Sur le solde de 0,6 million d'USD de dons en nature (0,8 million en 2018), 0,5 million (0,7 million en 2018) correspond aux intérêts créditeurs non servis sur le Fonds de roulement de 25,7 millions d'USD (25,7 millions aussi en 2018), qui constitue un prêt octroyé par les États Membres à

des conditions avantageuses. Une charge de 0,5 million d'USD (0,7 million en 2018) a été comptabilisée en contrepartie en intérêts débiteurs, calculés à 2,0 pour cent (2,9 pour cent en 2018) à l'aide du taux d'actualisation de l'assurance maladie après la cessation de service. Les autres dons en nature reçus représentent 0,1 million d'USD d'immobilisations corporelles (0,1 million en 2018).

19.5. Les produits avec contrepartie directe comprennent principalement le remboursement à l'Organisation de dépenses effectuées pour le compte de tiers, notamment d'autres organisations internationales auxquelles des services sont fournis dans divers domaines: médical, sécurité sociale, juridique et administratif.

Note 20. Charges

20.1. Les avantages et autres dépenses de personnel comprennent tous les droits à rémunération et indemnité acquis par le personnel relevant du Programme ordinaire et le personnel de projet des catégories Fonctionnaires du cadre organique et Services généraux.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Avantages et autres dépenses de personnel		
Traitement de base	188 626	186 583
Indemnité de poste	43 916	49 636
Assurance maladie	33 595	39 408
Régime des pensions	56 725	53 806
Plan d'indemnisation du personnel	407	418
Indemnité de licenciement	6 032	6 485
Indemnité pour cessation de service	2 855	3 099
Indemnité pour frais d'études	15 462	15 510
Personnel n'appartenant pas au cadre organique et recruté sur le plan local	3 327	3 177
Voyages autorisés	7 113	7 140
Remboursement de l'impôt national sur le revenu	2 152	1 615
Allocation pour personnes à charge	12 512	12 850
Primes d'installation, d'affectation et de mobilité	11 227	11 378
Autres avantages et dépenses de personnel	13 738	14 972
Total des avantages et autres dépenses de personnel	397 687	406 077

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Consultants		
Recrutés sur le plan international	92 800	89 691
Recrutés sur le plan local	89 720	84 853
Personnel national affecté à des projets	85 889	77 313
Autres dépenses de consultants	4 219	3 184
Total des consultants	272 628	255 041

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Voyages		
Voyages de service	22 431	20 786
Consultants	46 557	41 549
Réunions des organes directeurs	41 397	34 607
Autres frais de voyage	5 415	5 781
Total des frais de voyage	115 800	102 723

20.2. La rubrique «Réunions des organes directeurs» comprend les frais de voyage afférents aux sessions de la Conférence, du Conseil, des comités du Conseil et des comités techniques et à d'autres réunions statutaires.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Dotation aux amortissements et aux provisions		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 120	9 194
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 558	1 867
Total de la dotation aux amortissements et aux provisions	10 678	11 061

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Dépenses de formation		
En cours d'emploi	7 997	6 552
Autres dépenses de formation	37 126	33 497
Total des dépenses de formation	45 123	40 049

20.3. La formation en cours d'emploi correspond au coût de la formation sur le lieu de travail dispensée dans les bureaux extérieurs en relation avec des projets de terrain. Les autres dépenses de formation comprennent le coût du matériel pédagogique et les dépenses liées à la participation à des cours de formation hors site, y compris les frais d'hébergement et les indemnités journalières de subsistance.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Services contractuels		
Services	76 137	114 590
Réparation et entretien	24 919	17 797
Loyers	11 400	9 831
Locaux constituant des dons en nature	48 093	49 883
Communications et informatique	13 293	8 238
Protocoles d'accord	159 966	154 825
Autres services contractuels	12 303	11 415
Total des services contractuels	346 111	366 580

20.4. Ces services correspondent principalement à des contrats conclus dans le cadre de projets et intéressent notamment les domaines suivants: statistiques, protection de l'environnement et déchets, agriculture, protection et irrigation des cultures, et pêche et aquaculture.

20.5. Les protocoles d'accord comprennent notamment les éléments suivants: distribution d'intrants et micro-infrastructures communautaires (39,0 millions d'USD – 28,6 millions en 2018); services de recherche et enquêtes scientifiques (52,3 millions d'USD – 49,3 millions en 2018); formation des bénéficiaires (26,7 millions d'USD – 24,8 millions en 2018); renforcement des capacités des institutions publiques nationales (23,4 millions d'USD – 23,4 millions en 2018).

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Dons et autres transferts versés		
Exécution nationale avec les gouvernements	24 085	15 377
Contributions à des activités administratives communes des Nations Unies	17 477	8 105
Transferts monétaires	8 880	-
Autres dons et transferts versés	401	699
Total des dons et autres transferts versés	50 843	24 181

20.6. La rubrique «Exécution nationale avec les gouvernements» correspond à des fonds transférés par avance à des partenaires d'intervention pour la mise en œuvre partielle ou totale de projets confiés à la FAO. Les transferts monétaires ont trait au soutien aux bénéficiaires qui satisfont aux conditions fixées; ils incluent des transferts assortis de conditions d'un montant de 2,55 millions d'USD et des transferts sans conditions d'un montant de 6,33 millions.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Fournitures et consommables utilisés		
Services collectifs	3 562	3 614
Entretien et exploitation des véhicules	4 134	5 031
Stocks distribués	198 901	151 689
Stocks vendus	414	2 420
Stocks comptabilisés en pertes	1	-
Fournitures et consommables	15 928	14 876
Total des fournitures et consommables utilisés	222 940	177 630

20.7. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 2019, la FAO a dépensé 48,1 millions d'USD en plantes et semences (30,1 millions en 2018); 16,1 millions d'USD en petit matériel (10,8 millions en 2018); 17,5 millions d'USD en engrais (3,7 millions en 2018); 21,9 millions d'USD en produits d'alimentation animale (12,7 millions en 2018); 16,7 millions d'USD en fournitures médicales et vétérinaires (28,0 millions en 2018); 10,3 millions d'USD en autres fournitures et équipements de terrain (5,6 millions en 2018); 23,5 millions d'USD en outillage agricole (17,6 millions en 2018); et 8,0 millions d'USD en animaux d'élevage (8,0 millions en 2018). Ces dépenses sont comprises dans la rubrique «Stocks distribués».

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Autres charges		
Provision pour créances douteuses	5 560	803
Provision pour éventualités diverses	285	137
(Gains) / Pertes actuariel(le)s	4 422	(2 068)
Assurance	1 928	1 691
Frais bancaires	1 246	1 096
Autres charges de fonctionnement	27 608	45 998
Total des autres charges	41 049	47 657

20.8. Les pertes actuarielles déclarées en 2019 sont dues aux nouvelles évaluations motivées par des changements dans les hypothèses financières et démographiques relatives au Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel. La diminution des autres charges de fonctionnement s'explique principalement par la clôture en plus grand nombre de projets financés par des fonds fiduciaires et terminés. En effet, la comptabilisation de projets qui se terminent avec un solde de trésorerie remboursable aux donateurs entraîne la constatation d'une dépense (16,7 millions d'USD en 2019, 32,3 millions en 2018) destinée à contrebalancer les produits correspondants constatés sur les périodes précédentes.

Note 21. Charges et produits non opérationnels

Revenus des placements

21.1. Le revenu des placements comptabilisé dans les autres produits et charges correspond au rendement des portefeuilles de placements détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente, y compris les liquidités et quasi-liquidités reclassées en trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'État de la situation financière et les pertes enregistrées sur la juste valeur des instruments financiers dérivés.

21.2. Le rendement net des portefeuilles de placements détenus à des fins de transaction et de placements disponibles à la vente représente le produit retiré de ces placements, augmenté ou diminué des gains ou pertes réalisés par rapport à la valeur de marché en 2019.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Rendement des placements détenus à des fins de transaction		
Intérêts créditeurs	29 777	19 750
Plus-values/(Moins-values) de cession	3 506	1 530
Honoraires et commissions versés	(820)	(1 485)
Gains latents	(585)	2 261
Total du rendement des placements détenus à des fins de transaction	31 878	22 056
Rendement des placements disponibles à la vente		
Intérêts créditeurs et dividendes perçus	10 052	9 654
Gains/(Pertes) de change latent(e)s	(7 665)	3 047
Plus-values/(Moins-values) de cession	(8 532)	3 888
Honoraires et commissions versés	(1 140)	(1 155)
Total du rendement des placements disponibles à la vente	(7 285)	15 434
Gains/(Pertes) enregistré(e)s sur la juste valeur des instruments financiers dérivés		
Gains/(Pertes) enregistré(e)s sur la juste valeur des instruments financiers dérivés	917	(2 288)
Total du gain / (de la perte) enregistré(e) sur la juste valeur des instruments financiers dérivés	917	(2 288)
Total du revenu des placements	25 510	35 202

21.3. En 2019, la gestion prudente de la FAO visant un risque faible et les intérêts en vigueur aux États-Unis ont généré un rendement de 2,44 pour cent sur les placements détenus à des fins de transaction (1,98 pour cent en 2018), soit 0,24 point de plus que le rendement de l'indice de référence.

21.4. Le portefeuille des placements disponibles à la vente est constitué par les avoirs mis en réserve sur plusieurs décennies pour financer la part des obligations relatives au personnel qui incombe à l'Organisation. La politique de placement actuelle indique que le portefeuille à long terme doit être composé à 50 pour cent d'actions et à 50 pour cent d'actifs à revenu fixe. La portion à revenu fixe est libellée en EUR, tandis que les actions sont en USD. Au cours de 2019, le portefeuille de placements disponibles à la vente a produit un rendement annuel de 12,80 pour cent, contre 14,04 pour cent pour l'indice de référence.

Gains et pertes de change

21.5. La perte de change nette de 3,1 millions d'USD (perte de 7,3 millions en 2018) représente le solde des différences de change supportées par l'Organisation durant l'année terminée le 31 décembre 2019. La majorité de ces écarts ont été générés par la quote-part en euros des contributions des États Membres et par la réévaluation des actifs et des passifs monétaires à la date de clôture des comptes.

Charges et produits financiers

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Intérêts débiteurs	(20 621)	(14 522)
Intérêts débiteurs liés aux obligations relatives au personnel	(38 631)	(37 272)
Total des intérêts créditeurs/(débiteurs)	(59 252)	(51 794)

21.6. Les charges financières de l'Organisation découlent principalement du fonctionnement des plans en faveur du personnel. Elles représentent l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, qui est dû au fait que l'on s'est rapproché d'une période de la date à laquelle les prestations devront commencer à être servies.

Note 22. Instruments financiers

22.1. Cette note présente l'information relative à l'exposition de l'Organisation à différents risques; aux politiques et procédures que celle-ci a mises en place pour mesurer et gérer ces risques; et à sa gestion du capital. Des informations quantitatives supplémentaires sont données à différents niveaux de ces états financiers.

Valeur des instruments financiers

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	Juste valeur et valeur comptable	Juste valeur et valeur comptable
Actifs financiers		
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	594 459	454 353
Instruments financiers disponibles à la vente	552 042	480 370
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	231 986	235 491
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	5 303	4 112
Autres actifs	13 111	11 351
Trésorerie et équivalents de trésorerie	997 900	961 939
Total des actifs financiers	2 394 801	2 147 616
Passifs financiers		
Instruments financiers dérivés	694	1 610
Dettes et charges à payer	214 729	170 791
Autres passifs	1 524 876	1 408 383
Total des passifs financiers	1 740 299	1 580 784

22.2. La juste valeur des actifs et passifs financiers se définit comme le montant auquel les instruments pourraient être échangés dans une transaction courante entre des parties consentantes, autre qu'une vente forcée ou une liquidation. La juste valeur et la valeur comptable du portefeuille de placements sont identiques parce que ceux-ci sont évalués au prix du marché. La rubrique «Autres passifs» ne comprend pas les éléments sans incidence sur la trésorerie tels que les avances et les provisions pour congé annuel, qui ne donnent pas lieu à court terme à une sortie de trésorerie.

22.3. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été retenues pour estimer les justes valeurs:

- i) La juste valeur des liquidités et dépôts à court terme, des créances et dettes commerciales et des autres actifs et passifs courants est proche de leur valeur comptable, compte tenu de leurs échéances rapprochées.

- ii) Les créances et emprunts à long terme, à taux fixe ou variable, sont évalués par l'Organisation sur la base de paramètres tels que les taux d'intérêt, les facteurs de risque spécifiques du pays, la solvabilité personnelle du client et les caractéristiques du risque. Cette évaluation sert ensuite à constituer des provisions qui prennent en compte les pertes subies sur ces créances et sur les taux d'intérêt liés à ceux du marché. Au 31 décembre 2019, la valeur comptable de ces créances, déduction faite des provisions, n'était pas substantiellement différente de leur juste valeur calculée.
- iii) La juste valeur des obligations et des bons cotés en bourse repose sur le cours de ces titres à la date de clôture des comptes. Dans le cas des instruments non inscrits à la cote, des prêts consentis par les banques et autres passifs financiers, des obligations au titre des contrats de location-financement et des autres passifs financiers non courants, la juste valeur est estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs à l'aide des taux actuellement disponibles pour des dettes présentant des conditions, un risque de crédit et une échéance résiduelle comparables.
- iv) La juste valeur des actifs financiers découle du cours de ces actifs sur les marchés actifs.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur

22.4. La fiabilité de l'estimation de la juste valeur est donnée par un classement des cours du marché indiquant la facilité relative avec laquelle la valeur du placement détenu peut être réalisée.

22.5. L'Organisation utilise les trois niveaux suivants de fiabilité des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer et communiquer la juste valeur des instruments financiers:

- i) Niveau 1 – Techniques utilisant les cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques.
- ii) Niveau 2 – Techniques utilisant des éléments d'évaluation autres que les cours de marché relevant du niveau 1 et qui sont obtenus soit directement (cours), soit indirectement (dérivés de cours) pour l'actif ou le passif considéré.
- iii) Niveau 3 – Techniques utilisant des éléments d'évaluation qui ont un effet non négligeable sur la juste valeur enregistrée, mais qui ne reposent pas sur des données de marché observables.

22.6. La majorité des instruments financiers de la FAO sont cotés sur des marchés actifs et se classent donc au niveau 1. Les instruments dérivés, qui se négocient de gré à gré, sont classés au niveau 2 parce que leur juste valeur est observable soit directement (sous la forme d'un cours), soit indirectement (elle peut être dérivée d'un cours). Les instruments ainsi classés au niveau 2 de fiabilité comprennent les contrats à terme utilisés comme couverture de change et les contrats dérivés détenus dans les portefeuilles gérés à l'extérieur.

Instruments financiers évalués à leur juste valeur

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs courants				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec contrepartie en excédent ou déficit	594 459	-	-	594 459
Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec contrepartie en situation nette	552 042	-	-	552 042
Passifs courants				
Instruments financiers dérivés	-	(694)	-	(694)
Total des instruments financiers évalués à leur juste valeur	1 146 501	(694)	-	1 145 807

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2018			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs courants				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec contrepartie en excédent ou déficit	454 353	-	-	454 353
Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec contrepartie en situation nette	480 370	-	-	480 370
Passifs courants				
Instruments financiers dérivés	-	(1 610)	-	(1 610)
Total des instruments financiers évalués à leur juste valeur	934 723	(1 610)	-	933 113

22.7. Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a été enregistré durant la période de présentation de l'information financière terminée le 31 décembre 2019.

Exposition de l'Organisation aux risques financiers

22.8. La FAO a élaboré des politiques de gestion des risques conformes à son Règlement financier et à ses Règles de gestion financière. L'Organisation est exposée à divers risques financiers, dont les risques de marché (taux de change des devises et cours), de liquidité, de taux d'intérêt et de crédit. La politique de placement mise en place par la FAO a pour principal objectif de maximiser le rendement à long terme du portefeuille. L'Organisation examine la maximisation des rendements corrigés des risques et l'utilisation des indices de référence applicables pour évaluer les résultats obtenus par les gestionnaires chargés des placements.

Gestion des risques financiers

22.9 L'Organisation gère les risques financiers associés à ses placements en donnant des directives strictes à ses gestionnaires d'actifs. C'est le Comité des placements qui fixe ces directives, avec l'aide du conseiller technique de la FAO, la Banque mondiale. Le service de la trésorerie veille au respect de ces directives en s'assurant que le gestionnaire des placements les suit. Les directives précisent l'exposition des gestionnaires aux différentes classes d'actifs, le risque de taux d'intérêt, la qualité du crédit, la concentration du crédit et les écarts éventuels par rapport aux indices de référence. En outre, un examen détaillé de l'allocation stratégique des actifs de placement à long terme est effectué par des sociétés spécialisées dans le cadre d'une étude de gestion de l'actif et du passif. Des examens sont réalisés tous les cinq ans environ; la dernière étude a été menée à bien en 2018. Les résultats ont été présentés au Comité des placements fin 2018 et sont en cours d'examen en vue d'éventuels changements dans la répartition des actifs.

Risque de change

22.10. Le Siège de la FAO est situé dans la zone euro et l'Organisation gère des bureaux extérieurs dans le monde entier, chacun de ces bureaux engageant des dépenses dans la monnaie locale. Il en résulte qu'une partie substantielle des dépenses de la FAO sont libellées en devises (principalement l'euro), ce qui expose l'Organisation au risque de change inhérent aux fluctuations des taux de ces monnaies. En 2003, soucieuse d'atténuer le risque de change associé aux dépenses en euros du Programme ordinaire, l'Organisation a commencé à fixer une partie de la contribution de ses États Membres en dollars des États-Unis et une autre partie en euros. Depuis l'introduction de cette mise en recouvrement fractionnée des contributions, l'Organisation a recours à des contrats d'échange de devises (USD/EUR) conclus auprès de banques de contrepartie, afin de financer les retards de règlement en euros des États Membres. Compte tenu de sa présence géographique mondiale, la FAO gère un niveau minimal d'actifs dans différentes monnaies locales, et tient ses livres en dollar des États-Unis, en euro et dans d'autres devises au Siège.

22.11. L'Organisation reçoit en outre des contributions volontaires à la fois en dollars des États-Unis et dans d'autres monnaies. En général, elle convertit ces montants immédiatement en dollars, dès la réception des fonds. Les dépenses engagées dans le cadre de projets financés par des contributions volontaires le sont aussi bien en dollar que dans d'autres monnaies. Les fonds détenus en dollars sont convertis en monnaie locale s'il y a lieu pour satisfaire aux obligations de l'Organisation. Aucun instrument financier dérivé n'est utilisé pour atténuer le risque associé.

22.12. Le tableau ci-après présente la valeur des actifs et passifs financiers de l'Organisation comptabilisés en devises, puis convertis en USD à la fin de l'année. Certains de ces actifs financiers sont libellés dans des monnaies malcommodes à utiliser («illiquides»), car difficilement convertibles en USD.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019				Total
	USD	EUR	Autres	Illiquides	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	987 653	(3 246)	13 437	56	997 900
Placements détenus à des fins de transaction	594 459	-	-	-	594 459
Placements disponibles à la vente	267 590	123 184	161 268	-	552 042
Instruments financiers dérivés	(97 676)	168 510	(71 528)	-	(694)
Total des actifs financiers	1 752 026	288 448	103 177	56	2 143 707

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2018				Total
	USD	EUR	Autres	Illiquides	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	825 186	80 765	56 123	(135)	961 939
Placements détenus à des fins de transaction	454 353	-	-	-	454 353
Placements disponibles à la vente	223 059	115 937	141 374	-	480 370
Instruments financiers dérivés	(99 062)	158 510	(61 058)	-	(1 610)
Total des actifs financiers	1 403 536	355 212	136 439	(135)	1 895 052

22.13. La FAO conclut des contrats de change à terme et des contrats d'échange pour gérer les flux de trésorerie à court terme des soldes en devises, de façon à réduire au minimum le risque de change. Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, les portefeuilles de placements gérés en interne ne comportaient aucune position ouverte sur des instruments dérivés.

22.14. Conformément aux directives définies à leur intention, les gestionnaires de placements extérieurs ont recours à des contrats de change à terme de devises pour gérer le risque de change de certains groupes de titres à l'intérieur de chaque portefeuille. Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, les valeurs nettes des instruments mis en place pour couvrir le risque de change des portefeuilles de placements disponibles à la vente ont été reclassées sous la rubrique «Instruments financiers dérivés» de l'État de la situation financière, et sont reprises ci-après de façon synthétique.

<i>(En milliers d'USD)</i>		31 déc. 2019					
Montant net acheté/vendu	Achat à terme (monnaie locale)	Achat à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)	Vente à terme (monnaie locale)	Vente à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)	Total gain/ (perte) latent(e) (USD)
Dollar australien (AUD)	4 213	2 963	92	(8 289)	(5 831)	(201)	(109)
Dollar canadien (CAD)	3 464	2 671	54	(8 869)	(6 840)	(130)	(76)
Couronne danoise (DKK)	-	-	-	(21 250)	(3 202)	(38)	(38)
Livre sterling (GBP)	9 423	12 490	343	(50 678)	(67 197)	(3 099)	(2 756)
Franc suisse (CHF)	1 596	1 650	31	(1 749)	(1 808)	(28)	3
Euro (EUR)	168 379	189 363	2 604	(18 553)	(20 853)	(216)	2 388
Yen japonais (JPY)	422 877	3 895	(30)	(703 910)	(6 484)	60	30
Couronne norvégienne (NOK)	14 175	1 613	54	(14 259)	(1 623)	(60)	(6)
Dollar néo-zélandais (NZD)	4 346	2 933	143	(5 936)	(4 006)	(191)	(48)
Couronne suédoise (SEK)	29 963	3 206	81	(55 212)	(5 909)	(157)	(76)
Dollars des États-Unis (USD)	67 686	67 686	-	(165 361)	(165 361)	-	-
Peso mexicain (MXN)	24 508	1 294	36	(26 846)	(1 417)	(42)	(6)
Dollar de Hong Kong (HKD)	563	72	-	-	-	-	-
Total		289 836	3 408		(290 531)	(4 102)	(694)

<i>(En milliers d'USD)</i>		31 déc. 2018					
Montant net acheté/vendu	Achat à terme (monnaie locale)	Achat à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)	Vente à terme (monnaie locale)	Vente à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)	Total gain/ (perte) latent(e) (USD)
Dollar australien (AUD)	4 684	3 299	(76)	(8 456)	(5 955)	103	27
Dollar canadien (CAD)	1 708	1 251	(40)	(6 982)	(5 114)	232	192
Couronne danoise (DKK)	-	-	-	(21 224)	(3 257)	102	102
Livre sterling (GBP)	11 447	14 593	(227)	(46 093)	(58 758)	1 626	1 399
Franc suisse (CHF)	589	598	(2)	(591)	(600)	3	1
Euro (EUR)	153 368	175 583	(3 366)	(14 913)	(17 073)	103	(3 263)
Yen japonais (JPY)	315 337	2 878	62	(530 501)	(4 841)	(130)	(68)
Couronne norvégienne (NOK)	6 531	755	(18)	(5 145)	(595)	15	(3)
Dollar néo-zélandais (NZD)	2 460	1 650	4	(3 829)	(2 569)	(20)	(16)
Couronne suédoise (SEK)	1 919	217	3	(41 150)	(4 649)	16	19
Dollars des États-Unis (USD)	53 754	53 754	-	(152 816)	(152 816)	-	-
Peso mexicain (MXN)	5 441	276	(2)	(4 657)	(236)	2	-
Total		254 852	(3 662)		(256 463)	2 052	(1 610)

22.15. L'Organisation couvre le risque de change sur les dépenses salariales futures à l'aide du régime de mise en recouvrement fractionnée des contributions. Elle n'a donc recours à aucun instrument financier pour atténuer son exposition au risque de change lié à ses dépenses de personnel. Elle n'utilise pas non plus d'instrument financier pour couvrir le risque de change associé à ses créances et dettes. Ce type de risque peut aussi venir du fait que l'enregistrement des factures et celui des paiements correspondants se font dans des périodes comptables différentes. Tous les paiements reçus dans une monnaie différente du dollar des États-Unis sont convertis sur le marché au comptant.

Risque de cours des actions

22.16. Le risque de cours est le risque de baisse de la valeur d'un titre ou d'un portefeuille; il dépend de la volatilité des cours des actions détenues dans le portefeuille. L'Organisation s'efforce d'atténuer ce risque en veillant à la diversification de ses portefeuilles d'actions. Le tableau ci-après rend compte de cette diversification à la fin de la période et de la répartition de l'actif sur d'autres types de placements, pour les placements gérés à l'extérieur.

<i>(En milliers d'USD)</i>		31 déc. 2019					
Secteur	Coût	Gains/(Pertes) latent(e)s	Valeur de marché	Autres éléments à régulariser	Marché + autres à régulariser	En % des actions	En % du total
Actions							
Consommation discrétionnaire	23 966	6 812	30 778	29	30 807	11 %	2 %
Consommation de base	22 010	1 281	23 291	24	23 315	8 %	2 %
Énergie	13 298	48	13 346	13	13 359	5 %	1 %
Sociétés financières	33 147	5 029	38 176	52	38 228	13 %	3 %
Santé	29 420	4 767	34 187	23	34 210	12 %	2 %
Industries	24 233	2 314	26 547	14	26 561	9 %	2 %
Technologies de l'information	28 708	18 306	47 014	9	47 023	16 %	3 %
Matériaux	14 327	1 720	16 047	26	16 073	6 %	1 %
Fonds indiciels d'actions	12 443	715	13 158	8	13 166	5 %	1 %
Services de télécommunications	20 393	4 163	24 556	21	24 577	8 %	2 %
Services collectifs	13 307	1 354	14 661	59	14 720	5 %	1 %
Services immobiliers	6 278	671	6 949	25	6 974	2 %	1 %
Taxes	-	-	-	254	254	0 %	0 %
Autres	32	37	69	-	69	0 %	0 %
Commission de résultat à payer	(141)	-	(141)	-	(141)	0 %	0 %
Total des actions	241 421	47 217	288 638	557	289 195	100 %	21 %
Titres hors actions							
Placements à revenu fixe	847 447	10 416	857 863	3 654	861 517		63 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	218 670	276	218 946	281	219 227		16 %
Instruments financiers dérivés	-	(694)	(694)	-	(694)		0 %
Total des titres hors actions	1 066 117	9 998	1 076 115	3 935	1 080 050		79 %
Total des actifs détenus dans les portefeuilles gérés à l'extérieur	1 307 538	57 215	1 364 753	4 492	1 369 245		100 %

<i>(En milliers d'USD)</i>		31 déc. 2018					
Secteur	Coût	Gains/(Pertes) latent(e)s	Valeur de marché	Autres éléments à régulariser	Marché + autres à régulariser	En % des actions	En % du total
Actions							
Consommation discrétionnaire	20 625	1 599	22 224	40	22 264	10 %	1 %
Consommation de base	17 686	(911)	16 775	53	16 828	7 %	1 %
Énergie	12 719	(1 506)	11 213	26	11 239	5 %	1 %
Sociétés financières	38 322	(3 593)	34 729	34	34 763	15 %	2 %
Santé	33 424	793	34 217	37	34 254	15 %	2 %
Industries	21 553	616	22 169	23	22 192	9 %	1 %
Technologies de l'information	26 430	5 288	31 718	28	31 746	14 %	2 %
Matériaux	12 990	(844)	12 146	10	12 156	5 %	1 %
Fonds indiciels d'actions	11 149	(86)	11 063	13	11 076	5 %	1 %
Services de télécommunications	17 137	850	17 987	73	18 060	8 %	1 %
Services collectifs	11 797	279	12 076	52	12 128	5 %	0 %
Services immobiliers	7 549	(347)	7 202	52	7 254	2 %	0 %
Taxes	-	-	-	301	301	0 %	0 %
Commission de résultat à payer	(152)	-	(152)	-	(152)	0 %	0 %
Total des actions	231 229	2 138	233 367	742	234 109	100 %	13 %
Titres hors actions							
Placements à revenu fixe	706 409	(5 053)	701 356	3 325	704 681		38 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	882 438	902	883 340	105	883 445		49 %
Instruments financiers dérivés	-	(1 610)	(1 610)	-	(1 610)		0 %
Total des titres hors actions	1 588 847	(5 761)	1 583 086	3 430	1 586 516		87 %
Total des actifs détenus dans les portefeuilles gérés à l'extérieur	1 820 076	(3 623)	1 816 453	4 172	1 820 625		100 %

Risque de taux d'intérêt

22.17. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisation cherche à obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché sur son portefeuille de placements, mais la protection et la liquidité du capital prévalent sur le taux de rendement.

22.18. L'horizon de placement est fondé sur les besoins prévus par l'Organisation en matière de liquidité; cela vaut aussi pour le portefeuille de placements à long terme disponibles à la vente, dont le principal objectif doit être de financer la part des prestations dues au personnel qui incombe à l'Organisation. Dans ce contexte, et compte tenu de son style de placement prudent, visant un risque faible, et de la situation prédominante sur les marchés en 2019, la FAO a obtenu un rendement annuel total de 2,44 pour cent sur son portefeuille à court terme (1,98 pour cent en 2018), contre 0,24 pour cent pour l'indice de référence. En revanche, le portefeuille à long terme de titres disponibles à la vente a enregistré un rendement de 12,80 pour cent, contre 14,04 pour cent pour l'indice de référence, en raison d'une combinaison de mauvaises performances des marchés et de la variation des taux de change. L'Organisation est exposée aux variations des taux d'intérêt sur les instruments financiers à taux variable et sur les actifs à revenu fixes.

Risque de crédit

22.19. Le risque de crédit renvoie au cas où la contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour la FAO; ce risque concerne principalement les placements, les prêts, les créances ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisation. L'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 était la suivante:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Placements	857 863	701 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie	997 900	961 939
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	231 986	235 491
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	5 303	4 112
Autres actifs	13 111	11 351
Exposition maximale au risque de crédit	2 106 163	1 914 249

Politique de l'Organisation relative aux instruments financiers autorisés

22.20. Pour gérer son risque dans ce domaine, l'Organisation évalue la qualité du crédit des tierces parties auprès desquelles elle place des fonds, s'appuyant pour se faire sur sa politique de placement, qui définit les types d'instruments financiers autorisés et fixe des plafonds de placement par émetteur en fonction de la qualité du crédit de celui-ci.

22.21. Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est géré à l'aide d'un ensemble de critères de sélection des banques, conçu pour évaluer la sécurité de l'établissement, sa réputation, son acceptation et son respect des lois et règlements locaux et internationaux, et, selon qu'il convient, les notations qui lui sont attribuées par les agences d'évaluation financière reconnues. Le tableau ci-après présente la concentration du risque de crédit de l'Organisation par note de crédit.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019						Notation des crédits à court terme Moody's / S&P P- 1/A-1	Total par instrument
	Aaa	Aa	A	Baa	Non noté			
Obligations d'entreprise	4 669	13 256	16 943	26 483	-	4 319	65 610	
Organismes publics	210 614	59 087	-	-	-	9 998	279 699	
Obligations d'État	243 915	14 437	4 960	5 913	-	-	269 225	
Obligations d'État indexées	97 739	64 961	2 821	13 797	-	-	179 318	
Créances hypothécaires titrisées garanties par l'État	3 636	-	-	-	7 871	3 632	15 139	
Obligations de collectivités territoriales	2 795	39 036	-	-	-	1 862	43 693	
Autres placements à revenu fixe	-	-	-	-	-	5 501	5 501	
Commission de résultat à payer	-	-	-	-	-	(322)	(322)	
Total des instruments	563 308	190 777	24 724	46 193	7 871	24 990	857 863	

<i>(En milliers d'USD)</i>		31 déc. 2018					Notation des crédits à court terme Moody's / S&P P- 1/A-1	Total par instrument
Instrument	Aaa	Aa	A	Baa	Non noté			
Obligations d'entreprise	-	11 506	26 015	30 019	-	-	67 540	
Organismes publics	89 841	119 599	-	-	7 698	-	217 138	
Obligations d'État	24 481	20 497	1 976	124 847	-	-	171 801	
Obligations d'État indexées	22 767	101 963	4 453	37 196	-	-	166 379	
Créances hypothécaires titrisées garanties par l'État	1 491	9 417	1 988	-	-	-	12 896	
Obligations de collectivités territoriales	16 044	19 756	22 629	-	-	-	58 429	
Autres placements à revenu fixe	-	-	2 000	-	5 500	-	7 500	
Commission de résultat à payer	-	-	-	-	(328)	-	(328)	
Total des instruments	154 624	282 739	59 062	192 061	12 870	-	701 356	

Risque de liquidité

22.22. Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation rencontre des difficultés à s'acquitter de ses obligations dans le cas de passifs financiers réglés à l'aide d'une sortie de trésorerie ou d'un autre actif financier. Le risque de liquidité de l'Organisation est géré spécifiquement selon les fonds. S'agissant du programme extrabudgétaire, aucun engagement ne peut être pris si les fonds ne sont pas disponibles, aussi le risque de liquidité est-il minimal. Pour le Programme ordinaire, le fait que le budget soit fondé sur une ouverture de crédits garantit que les dépenses n'excéderont pas les flux de recettes d'une année donnée; en outre, des prévisions mensuelles des flux de trésorerie permettent de s'assurer que l'Organisation dispose de liquidités suffisantes pour faire face aux dépenses courantes à mesure que celles-ci se présentent. Le Fonds de roulement et le Compte de réserve spécial peuvent aussi tous deux consentir des avances remboursables au Fonds général pour permettre à celui-ci de financer les dépenses dans l'attente du versement des contributions mises en recouvrement ainsi qu'en cas de fluctuations de change défavorables et de tendances inflationnistes non prévues au budget. Le solde combiné du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial met le Programme ordinaire de l'Organisation à l'abri du risque de liquidité pendant un mois environ. La politique contractuelle de l'Organisation impose le paiement des créances et des dettes dans un délai de 30 jours.

Risque de taux d'intérêt

22.23. Si le taux d'intérêt moyen pondéré avait été plus élevé ou moins élevé de 100 points de base, la valeur des portefeuilles de placements en aurait été modifiée comme suit d'après l'analyse de sensibilité:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	
	Augmentation/(Diminution) en points de base	Effet sur l'excédent/(le déficit)
Placements détenus à des fins de transaction	100	(3 699)
Placements détenus à des fins de transaction	(100)	3 699
Placements disponibles à la vente	100	(28 980)
Placements disponibles à la vente	(100)	28 980

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2018	
	Augmentation/(Diminution) en points de base	Effet sur l'excédent/(le déficit)
Placements détenus à des fins de transaction	100	(3 172)
Placements détenus à des fins de transaction	(100)	3 172
Placements disponibles à la vente	100	(25 344)
Placements disponibles à la vente	(100)	25 344

Risque de change

22.24. Tous les placements en devises de l'Organisation figurant dans les portefeuilles non libellés en dollars des États-Unis et regroupant des titres à revenu fixe disponibles à la vente sont couverts par rapport à l'euro. Si le taux de change USD/EUR au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 avait été plus haut ou plus bas de 5 pour cent, la valeur des portefeuilles de placements libellés en euros en aurait été modifiée comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	
	Augmentation/(Diminution) du taux de change USD/EUR	Effet sur l'excédent/(le déficit)
Placements disponibles à la vente (à revenu fixe uniquement)	5 %	13 206
Placements disponibles à la vente (à revenu fixe uniquement)	(5 %)	(13 206)

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2018	
	Augmentation/(Diminution) du taux de change USD/EUR	Effet sur l'excédent/(le déficit)
Placements disponibles à la vente (à revenu fixe uniquement)	5 %	12 815
Placements disponibles à la vente (à revenu fixe uniquement)	(5 %)	(12 815)

Risque de cours des actions

22.25. Si le risque de cours, ou risque de marché, des actions au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 avait été plus élevé ou plus faible de 10 pour cent, la valeur des portefeuilles d'actions en aurait été modifiée comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019	
	Augmentation/(Diminution) du risque de marché des actions	Effet sur l'excédent/(le déficit)
Placements disponibles à la vente	10 %	28 322
Placements disponibles à la vente	(10 %)	(28 322)

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2018	
	Augmentation/(Diminution) du risque de marché des actions	Effet sur l'excédent/(le déficit)
Placements disponibles à la vente	10 %	23 475
Placements disponibles à la vente	(10 %)	(23 475)

Note 23. Informations sectorielles

23.1. L'Organisation fonctionne et communique généralement les informations financières au Directeur général et aux organes directeurs dans deux secteurs, le Fonds général et les fonds apparentés d'une part, et les fonds fiduciaires et le fonds du PNUD d'autre part.

23.2. Les sommes reçues au titre du Fonds général et des fonds apparentés permettent à l'Organisation de remplir sa mission, en l'occurrence d'exécuter le Programme de travail qui sert de base à l'ouverture de crédits approuvée par les États Membres et financée au moyen des contributions ordinaires.

23.3. Les sommes reçues au titre des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD permettent aussi à l'Organisation d'exécuter son mandat, mais sur la base d'activités de projet spécifiques qui viennent s'ajouter au Programme de travail et sont financées par des contributions versées volontairement par les pays et par d'autres organisations ou perçues dans le cadre d'un arrangement interorganisations avec le PNUD.

23.4. Pour l'année terminée le 31 décembre 2019, l'Organisation a acheté des immobilisations corporelles destinées à être utilisées en interne pour 7,2 millions d'USD (7,6 millions en 2018) au titre du Fonds général, et pour 4,2 millions d'USD (7,1 millions en 2018) au titre des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD.

23.5. Le solde déficitaire du Fonds général et des fonds apparentés correspond principalement à l'obligation, non financée, au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, partiellement compensée par la part non dépensée des contributions ordinaires – notamment les fonds versés par les États Membres et les créances détenues sur ceux-ci –, qui sera toutefois utilisée pour répondre aux besoins opérationnels futurs.

23.6. Le solde excédentaire des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD correspond, quant à lui, à la part non dépensée des contributions volontaires, qui elle aussi sera utilisée pour répondre aux besoins opérationnels de projets futurs.

23.7. La présentation sectorielle de l'État de la situation financière au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 est la suivante:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019		Total
	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et fonds du PNUD	
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	328 550	669 350	997 900
Placements et instruments financiers dérivés	(694)	594 459	593 765
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	151 339	78 927	230 266
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	5 303	-	5 303
Paiements anticipés et autres actifs courants	46 284	18 344	64 628
Stocks	198	14 254	14 452
	530 980	1 375 334	1 906 314
Actifs non courants			
Placements	552 042	-	552 042
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	1 720	-	1 720
Paiements anticipés et autres actifs non courants	478	-	478
Immobilisations corporelles	25 395	8 189	33 584
Immobilisations incorporelles	6 664	366	7 030
	586 299	8 555	594 854
Total de l'actif	1 117 279	1 383 889	2 501 168
Passif			
Passifs courants			
Dettes	29 378	5 095	34 473
Charges à payer	40 715	139 541	180 256
Contributions reçues d'avance	52 698	280 435	333 133
Passifs liés aux avantages du personnel	16 647	-	16 647
Provisions	296	-	296
Autres passifs courants	3 656	(21)	3 635
	143 390	425 050	568 440
Passifs non courants			
Passifs liés aux avantages du personnel	1 481 663	-	1 481 663
Autres passifs non courants	37 810	-	37 810
	1 519 473	-	1 519 473
Total du passif	1 662 863	425 050	2 087 913
Actif net	(545 586)	958 841	413 255
Situation nette			
Excédent/ (Déficit) cumulé	(590 884)	958 841	367 957
Réserves	45 298	-	45 298
Total de la situation nette/(du déficit)	(545 586)	958 841	413 255

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2018		Total
	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et fonds du PNUD	
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	303 384	658 555	961 939
Placements et instruments financiers dérivés	(1 610)	454 353	452 743
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	111 471	121 933	233 404
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	4 112	-	4 112
Paievements anticipés et autres actifs courants	31 972	18 973	50 945
Stocks	444	12 262	12 706
	449 773	1 266 076	1 715 849
Actifs non courants			
Placements	480 370	-	480 370
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	2 087	-	2 087
Paievements anticipés et autres actifs non courants	418	-	418
Immobilisations corporelles	25 045	8 645	33 690
Immobilisations incorporelles	4 828	775	5 603
	512 748	9 420	522 168
Total de l'actif	962 521	1 275 496	2 238 017
Passif			
Passifs courants			
Dettes	26 173	(54)	26 119
Charges à payer	25 049	119 622	144 671
Contributions reçues d'avance	14 095	284 182	298 277
Passifs liés aux avantages du personnel	18 415	-	18 415
Provisions	809	-	809
Autres passifs courants	414	-	414
	84 955	403 750	488 705
Passifs non courants			
Passifs liés aux avantages du personnel	1 364 500	-	1 364 500
Autres passifs non courants	41 718	-	41 718
	1 406 218	-	1 406 218
Total du passif	1 491 173	403 750	1 894 923
Actif net	(528 652)	871 746	343 094
Situation nette			
Excédent/ (Déficit) cumulé	(575 825)	871 746	295 921
Réserves	47 173	-	47 173
Total de la situation nette/(du déficit)	(528 652)	871 746	343 094

23.8. La présentation sectorielle de l'État des résultats financiers pour les années terminées le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018 est la suivante:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019		Total
	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et fonds du PNUD	
Produits			
Produits des opérations sans contrepartie directe			
Contributions des États Membres mises en recouvrement au titre du Programme ordinaire	488 803	-	488 803
Contributions volontaires	88 857	1 005 596	1 094 453
Autres produits sans contrepartie directe	67 032	1 975	69 007
	644 692	1 007 571	1 652 263
Produits des opérations avec contrepartie directe			
Produits avec contrepartie directe	8 361	280	8 641
	8 361	280	8 641
Total des produits	653 053	1 007 851	1 660 904
Charges			
Dépenses de personnel	306 599	91 088	397 687
Consultants	96 352	176 276	272 628
Voyages	43 200	72 600	115 800
Dotation aux amortissements et aux provisions	6 822	3 856	10 678
Dépenses de formation	12 664	32 459	45 123
Services contractuels	111 433	234 678	346 111
Dons et autres transferts versés	16 567	34 276	50 843
Fournitures et consommables utilisés	26 374	196 566	222 940
Autres charges	13 395	27 654	41 049
Total des charges	633 406	869 453	1 502 859
Charges et produits non opérationnels			
Revenus/(Dépenses) des placements	4 951	20 559	25 510
Gains/(Pertes) de change	(3 120)	(4)	(3 124)
Produits financiers/(Charges financières)	(38 693)	(20 559)	(59 252)
Total des charges et produits non opérationnels	(36 862)	(4)	(36 866)
Excédent	(17 215)	138 394	121 179

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2018		Total
	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et fonds du PNUD	
Produits			
Produits des opérations sans contrepartie directe			
Contributions des États Membres mises en recouvrement au titre du Programme ordinaire	498 831	-	498 831
Contributions volontaires	88 421	961 314	1 049 735
Autres produits sans contrepartie directe	67 141	3 619	70 760
	654 393	964 933	1 619 326
Produits des opérations avec contrepartie directe			
Produits avec contrepartie directe	9 135	255	9 390
	9 135	255	9 390
Total des produits	663 528	965 188	1 628 716
Charges			
Dépenses de personnel	312 645	93 432	406 077
Consultants	90 071	164 970	255 041
Voyages	31 838	70 885	102 723
Dotation aux amortissements et aux provisions	7 340	3 721	11 061
Dépenses de formation	7 496	32 553	40 049
Services contractuels	123 169	243 411	366 580
Dons et autres transferts versés	7 340	16 841	24 181
Fournitures et consommables utilisés	30 239	147 391	177 630
Autres charges	1 846	45 781	47 657
Total des charges	612 014	818 985	1 430 999
Charges et produits non opérationnels			
Revenus/(Dépenses) des placements	20 900	14 302	35 202
Gains/(Pertes) de change	(6 804)	(493)	(7 297)
Produits financiers/(Charges financières)	(37 492)	(14 302)	(51 794)
Total des charges et produits non opérationnels	(23 396)	(493)	(23 889)
Excédent	28 118	145 710	173 828

Note 24. État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V)

24.1. Le budget est établi et approuvé selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée, selon laquelle les produits et les charges sont comptabilisés au moment où ils font l'objet d'une entrée ou d'une sortie de fonds, à quelques exceptions près. Les dépenses sont distribuées par chapitre, comme défini et approuvé dans le Programme de travail. Le montant du budget a été approuvé par la Conférence dans sa résolution 12/2017 et la distribution par chapitre a été approuvée par le Conseil en décembre 2017 dans le cadre des ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2018-2019. Le budget approuvé représente l'ouverture de crédits nette pour la période budgétaire biennale qui court du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 et fournit le financement des activités du Programme ordinaire de l'Organisation. Les dépenses comptabilisées sur les comptes des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD sont présentées dans l'État II de ce document. Le budget approuvé couvrant une période budgétaire biennale, les budgets qui figurent dans l'État V correspondent à un budget «annualisé» à hauteur de 50 pour cent du budget biennal.

Les dépenses effectives établies sur la même base que le budget sont celles qui correspondent à l'année terminée le 31 décembre 2019, comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

Rapprochement des montants effectifs calculés sur une base comparable à celle du budget et des montants effectifs de l'État des flux de trésorerie

24.2. Les états financiers ont été présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges et les produits sont donc comptabilisés lorsque les opérations sous-jacentes se produisent. En outre, le classement dans les rubriques des états financiers repose sur la nature des opérations. Il en résulte que les bases d'établissement du budget et de la comptabilité diffèrent. Pour les années terminées le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018, les montants effectifs établis sur la même base que le budget révisé ont été rapprochés des montants effectifs présentés dans l'État des flux de trésorerie. Ce rapprochement se présente comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2019			Total
	Fonctionnement	Investissement	Financement	
Montants effectifs calculés sur une base comparable	626 688	-	-	626 688
Différences de conventions comptables	3 697	-	-	3 697
Différences de présentation	(1 325 254)	(137 928)	-	(1 463 182)
Différences relatives aux entités	868 757	-	-	868 757
Montants effectifs de l'État des flux de trésorerie	173 888	(137 928)	-	35 960

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2018			Total
	Fonctionnement	Investissement	Financement	
Montants effectifs calculés sur une base comparable	540 136	-	-	540 136
Différences de conventions comptables	82 429	-	-	82 429
Différences de présentation	(1 211 782)	59 032	-	(1 152 750)
Différences relatives aux entités	801 495	-	-	801 495
Montants effectifs de l'État des flux de trésorerie	212 278	59 032	-	271 310

24.3. Les différences de conventions comptables sont celles qui distinguent la méthode de la comptabilité de caisse modifiée utilisée pour obtenir des montants effectifs comparables aux montants budgétaires, et la méthode de la comptabilité d'exercice sur laquelle reposent les états financiers.

24.4. Le fait que les flux de trésorerie annuels effectifs incluent des dépenses budgétisées dans la période précédente crée des différences temporelles.

24.5. Les différences de présentation sont dues à l'adoption de méthodes de classement et de formats différents pour établir l'État des flux de trésorerie et l'État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, ce qui inclut l'utilisation du taux de change budgétaire dans le second état. Ces différences comprennent aussi celles qui résultent des catégories d'opérations absentes du budget. La principale composante des différences de présentation vient du fait que les produits ne sont pas inscrits au budget. De même, l'Organisation ne budgétise que peu d'activités d'investissement et aucune activité de financement.

24.6. Les différences relatives aux entités prises en compte résultent de ce que tous les fonds doivent impérativement figurer dans l'information financière communiquée, alors que tel n'est pas le cas dans le budget définitif approuvé. Ainsi, les fonds fiduciaires et le fonds du PNUD ne font pas partie du budget définitif approuvé, mais figurent bien dans les présents états financiers.

Analyse des écarts entre le budget et les montants effectifs

24.7. Les écarts significatifs entre le budget approuvé et le budget révisé correspondent aux reports de l'exercice précédent et aux montants reportés sur 2020, ainsi qu'aux transferts entre chapitres effectués en 2019. Les niveaux d'utilisation du budget en 2019 résultent d'une combinaison des facteurs suivants: a) le budget approuvé; b) les flux de trésorerie et les besoins de liquidité globaux; et c) l'exécution du Programme de travail et budget 2018-2019 de la FAO (FC175/7, FC 175/8, FC 178/5, FC 180/6).

24.8. En 2019, les dépenses ont été supérieures de 45,4 millions d'USD à ce que prévoyait le budget révisé «annualisé», ce qui correspond à un taux global de dépense de 109,1 pour cent. Il est habituel que les dépenses soient plus élevées la seconde année de l'exercice biennal que la première. Cela vient en partie de la gestion du budget sur une base biennale, qui fait que les crédits non utilisés par les divisions la première année sont reportés sur la seconde. Les crédits non utilisés proviennent aussi de décalages dans l'exécution. Pour une vision biennale, veuillez vous référer à l'État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (État V) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2019, plus haut dans le document.

24.9. La dépense par chapitre budgétaire en 2019 suit les tendances biennales qui ont été communiquées au Comité financier (FC 175/7, FC 175/8, FC 178/5, FC 180/6). Ces profils de dépense, comparés au budget révisé réparti par année, s'expliquent par le réajustement des plans de travail détaillés destiné à prendre en compte les réalités de la mise en œuvre en 2019.

Le niveau d'utilisation du budget en 2019 pour l'ensemble des chapitres est donc la différence entre le budget révisé et les dépenses nettes au taux budgétaire, à savoir:

- i) Chapitre 1 (Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 53,9 millions d'USD, soit 107,8 pour cent d'un budget révisé égal à 50 millions d'USD.
- ii) Chapitre 2 (Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 109,7 millions d'USD, soit 110,1 pour cent d'un budget révisé égal à 99,6 millions d'USD.
- iii) Chapitre 3 (Réduire la pauvreté rurale). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 39,1 millions d'USD, soit 105,7 pour cent d'un budget révisé égal à 37 millions d'USD.
- iv) Chapitre 4 (Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 62,6 millions d'USD, soit 109,1 pour cent d'un budget révisé égal à 57,4 millions d'USD.
- v) Chapitre 5 (Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 33,7 millions d'USD, soit 113,6 pour cent d'un budget révisé égal à 29,6 millions d'USD.
- vi) Chapitre 6 (Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux [changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance, nutrition]). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 33,4 millions d'USD, soit 118,6 pour cent d'un budget révisé égal à 28,1 millions d'USD.
- vii) Chapitre 8 (Activités de diffusion). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 39,6 millions d'USD, soit 104,6 pour cent d'un budget révisé égal à 37,9 millions d'USD.
- viii) Chapitre 9 (Technologies de l'information). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 19,3 millions d'USD, soit 141,6 pour cent d'un budget révisé égal à 13,6 millions d'USD.
- ix) Chapitre 10 (Gouvernance, surveillance et direction de la FAO). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 37,1 millions d'USD, soit 117,6 pour cent d'un budget révisé égal à 31,6 millions d'USD.

- x) Chapitre 11 (Administration efficiente et efficace). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 32,6 millions d'USD, soit 107,1 pour cent d'un budget révisé égal à 30,5 millions d'USD.

24.10. Les soldes non dépensés au titre du chapitre 7 (Programme de coopération technique), du chapitre 13 (Dépenses d'équipement) et du chapitre 14 (Dépenses de sécurité) sont intégralement reportés sur la période suivante, conformément aux dispositions du Règlement financier, et ne constituent donc pas des écarts par rapport au budget.

Note 25. Parties liées

25.1. Le total des rémunérations et indemnités versées aux principaux dirigeants et autres membres de la haute direction pour les années terminées le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018 se présente comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>							
Année	Nombre de personnes	Nombre de postes	Rémunération	Droits	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des prêts
2019	5	4	1 043	465	214	1 722	-
2018	4	4	1 079	275	206	1 560	-

25.2. Les principaux dirigeants sont le Directeur général et les directeurs généraux adjoints, qui sont chargés d'organiser, de diriger et de contrôler les activités de l'Organisation, et sont investis de l'autorité nécessaire à ces fins. La Conférence se compose de 194 États Membres sans désignation de personnes spécifiques.

25.3. La rémunération comprend le traitement net et l'indemnité de poste. Les droits comprennent les indemnités telles que la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation logement, l'indemnité pour frais d'études et l'expédition des effets personnels. Les régimes de pension et d'assurance maladie regroupent les cotisations versées par l'Organisation au titre des retraites et de l'assurance santé.

25.4. Chacun des principaux dirigeants, leur famille proche et les autres membres de la haute direction ont droit également aux autres avantages postérieurs à l'emploi, au même titre que les autres membres du personnel. Ces personnes sont également des membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, mais ces avantages ne figurent pas dans le tableau précédent car ils ne peuvent pas être chiffrés de façon fiable pour un individu ou un groupe d'individus.

25.5. Les avances sont celles qui sont accordées sur des droits acquis, telles que les indemnités pour frais d'études, conformément au Règlement et Statut du personnel. Aucune n'a été octroyée aux principaux dirigeants. Ces avances sont largement mises à la disposition du personnel de l'Organisation.

Note 26. Participations dans d'autres entités

Division mixte FAO/AIEA

26.1. La Division mixte des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture a été créée dans le but de mener des activités dans des domaines d'intérêt commun à l'Organisation et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'éviter les activités en double et de favoriser les effets de synergie. À cet effet, elle met en œuvre un programme établi en concertation par les deux organisations, sur une base biennale. Les activités et la gouvernance de la Division mixte sont définies dans les Arrangements révisés conclus entre les directeurs généraux de la FAO et de l'AIEA. Ces arrangements constituent un accord exécutoire par lequel les deux organisations s'engagent à exercer une activité sous contrôle conjoint. La Division mixte n'est pas considérée comme ayant la structure d'un instrument distinct aux fins de l'application de la norme IPSAS 37 et constitue donc une opération conjointe.

Commission du Codex Alimentarius

26.2. Le Codex Alimentarius, ou «Code alimentaire», est un ensemble de normes, de lignes directrices et de codes d'usages adoptés par la Commission du Codex Alimentarius. La Commission a été créée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin de protéger la santé des consommateurs et de promouvoir des pratiques loyales en matière de commerce de denrées alimentaires. Elle est l'élément central du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires. La Commission est ouverte à tous les États Membres et membres associés de la FAO et de l'OMS intéressés aux normes alimentaires internationales. Elle constitue un accord exécutoire par lequel les deux organisations s'engagent à exercer une activité sous contrôle conjoint. Elle n'est pas considérée comme ayant la structure d'un instrument distinct aux fins de l'application de la norme IPSAS 37 et constitue donc une opération conjointe.

www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/publications/fr/

Note 27. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

27.1. La date de clôture des comptes de l'Organisation est le 31 décembre pour les états financiers 2019 présentés conformément aux normes IPSAS. La communication des états financiers a été autorisée le 31 mars 2020, date à laquelle ces états ont été soumis au Commissaire aux comptes par le Directeur général. À la date d'approbation et de signature des états financiers considérés, aucun événement important, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence sur les états, ne s'était produit entre la date de clôture et la date à laquelle la communication des états financiers avait été autorisée.